

## Première séance, mardi 17 décembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Ouverture de la session		
	Divers	Validation du mandat d'Alexandre Vonlanthen, en remplacement de Nadia Savary-Moser		
	Divers	Validation du mandat de Bojan Seewer, en remplacement de Bruno Boschung		
2024-DIAF-15	Décret	Naturalisations 2024 - Décret 4	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Daphné Roulin <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-DFAC-2	Rapport	Introduction d'un Pass culturel cantonal (Rapport sur le postulat 2023-GC-66)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-DIME-251	Décret	Garantie conditionnelle en faveur de l'OFROU pour la deuxième partie des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> François Genoud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-GC-104	Motion	Création d'un cadre légal plus précis pour l'exploitation des gravières	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2024-DIME-223	Rapport	Compensation des émissions de CO2 dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2019-GC-32)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2024-GC-295	Election judiciaire	Juge cantonal-e 80%	Scrutin uninominal – premier tour de scrutin Scrutin uninominal – deuxième tour de scrutin	
2024-GC-296	Election judiciaire	Suppléant-e du Président ou de la Présidente au Tribunal pénal économique	Scrutin uninominal	

## Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

**Présence** de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M. Roland Mesot et M<sup>mes</sup> Sandra Lepori et Marie Levrat.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**Président du Grand Conseil.** Frau gewählte Grossratspräsidentin, Herr gewählter erster Vizepräsident, Herr gewählter zweiter Vizepräsident, sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte, Herr Staatsratspräsident, Herr gewählter Staatsratspräsident, sehr geehrte Staatsrätinnen und Staatsräte, Frau Generalsekretärin, Frau Staatskanzlerin, sehr geehrte Medienschaffende, sehr geehrte Damen und Herren,

ich möchte Sie alle recht herzlich begrüssen zu unserem ersten Sessionstag - für mich eine spezielle Woche, da es für mich die letzte Sessionswoche als amtierender Grossratspräsident ist und bereits jetzt ein bisschen Wehmut aufkommt.

## Divers

### Validation du mandat d'Alexandre Vonlanthen, en remplacement de Nadia Savary-Moser

---

## Divers

### Validation du mandat de Bojan Seewer, en remplacement de Bruno Boschung

---

**Président du Grand Conseil.** Das Büro des Grossen Rates hat nach Prüfung der entsprechenden Unterlagen festgestellt, dass die Nachfolge der Grossrätin und des Grossrats gemäss dem Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte geregelt wurde. Das Büro hat ebenfalls festgestellt, dass Alexandre Vonlanthen und Bojan Seewer gemäss Artikel 48 des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte wählbar sind. Auch sind sie nicht betroffen von Artikel 49 des gleichen Gesetzes, in dem die Bestimmungen zur Unvereinbarkeit zwischen ihrem beruflichen Status und ihrer Funktion als Mitglied des Grossen Rates festgehalten sind. Deshalb beantragt das Büro dem Grossen Rat, das Mandat von Alexandre Vonlanthen und Bojan Seewer als Mitglied des Grossen Rates zu validieren. Die Diskussion über die Validierung der Mandate ist eröffnet.

- > La validation de ces mandats est acceptée tacitement.
- > Les députés sont assermentés selon la formule habituelle.

## Décret 2024-DIAF-15

### Naturalisations 2024 - Décret 4

---

Rapporteur-e:	<b>Roulin Daphné</b> (VEA/GB, GL)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>01.07.2024</b> (BGC décembre 2024, p. 4992)
Préavis de la commission:	<b>05.12.2024</b> (BGC décembre 2024, p. 4993)

---

## Entrée en matière

**Roulin Daphné** (VEA/GB, GL). J'ai le plaisir de vous présenter le décret 2024/4, 10<sup>e</sup> décret relatif aux naturalisations de cette législature. Le présent décret comprend 171 dossiers de demande d'octroi de droit de cité suisse et fribourgeois. La Commission a siégé à 19 reprises; 6 séances ont été consacrées aux cas sur dossier, 12 séances à des auditions et une séance à la coordination Commission – Conseil d'Etat. La Commission a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, elle émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 267 candidates et candidats compris dans 164 dossiers. Ces candidates et candidats remplissent les conditions légales fédérales et cantonales. La Commission a préavisé négativement 7 demandes de naturalisation, les candidates et candidats concerné-e-s souhaitent suspendre leur demande.

La Commission des naturalisations propose un projet bis et à l'unanimité vous recommande d'entrer en matière sur le décret proposé.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie la Rapporteuse pour ses propos. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition bis de la Commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Annexe 1

**Roulin Daphné (VEA/GB, GL).** Les candidates et candidats figurant dans les dossiers n° 2, 4, 69, 101, 111, 148 et 168 ont reçu un préavis négatif, car elles et ils ne remplissent pas les conditions légales pour obtenir la naturalisation suisse. La commission propose de retirer les dossiers qui font l'objet d'une demande de suspension par les requérants et requérantes, il s'agit donc des dossiers cités précédemment.

Il convient encore de prendre note des éléments suivants:

- > dans le dossier no 5, le 2° enfant est un garçon, il faut donc écrire 'né' au lieu de 'née',
- > dans le dossier no 72, le candidat est de 2° génération il faut donc ajouter un astérisque devant son nom,
- > dans le dossier no 81, la famille a déménagé, la localité devient alors Les Paccots au lieu de Châtel-St-Denis,
- > dans le dossier no 118 le candidat est père d'un enfant depuis octobre 2024, il faut donc ajouter son nom dans le décret.
- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

> Adopté.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 102 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/

GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 102.*

---

## Rapport 2024-DFAC-2

### Introduction d'un Pass culturel cantonal (Rapport sur le postulat 2023-GC-66)

---

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**  
Rapport/message: **29.10.2024** (*BGC décembre 2024, p. 4977*)

---

#### Discussion

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Notre postulat voulait appliquer le système du Magic Pass, que vous connaissez pour les domaines skiabiles, voulait l'appliquer au domaine culturel. Ce postulat a été accepté par le Grand Conseil contre l'avis du Conseil d'Etat, mais la DFAC a fait un rapport et je la remercie pour la présentation détaillée du système valaisan de l'Abobo. On constate que le grand avantage de ces abonnements est de faire circuler le public entre les différents lieux culturels. Le rapport n'indique malheureusement pas si cet Abobo a fait augmenter les ventes de billets et si finalement les rentrées financières ont été plus conséquentes. Ce rapport fait surtout état des prises de position des acteurs culturels, à savoir les faïtières et les directeurs de salles, quant à l'introduction d'un tel pass culturel. Les conclusions sont décevantes, la majorité, soit le 60%, ne veut pas entrer dans ce système à moins que leur éventuelle perte ne soit compensée. Ils sont en revanche favorables à la mutualisation des forces et du marketing promotionnel. La DFAC signale qu'une telle plateforme a été mise en place sur la plateforme *In Situ* en 2023. Face à ce peu d'enthousiasme, le Conseil d'Etat est d'avis que ce moyen n'est pas le bon pour attirer de nouveaux publics et il préfère miser sur le concept de région culturelle et de favoriser les échanges intercantonaux.

Le Conseil d'Etat prend acte de cette situation. On doit quand même constater que les acteurs culturels ne font pas preuve de beaucoup de dynamisme et qu'ils veulent rester sur leur acquis et ont peur de partager leur public avec les autres sites. Je continue à penser que cet abonnement aurait permis une meilleure collaboration entre les salles et diminué les coûts. Un spectacle aurait pu être joué plusieurs fois dans le canton. Résultats: des créations fribourgeoises à la durée de vie prolongée et des créateurs fribourgeois qui reviendront moins vite auprès du canton lui demander des subventions pour leurs prochaines créations. Finalement, pour une base, somme toute modeste, ce projet aurait pu déployer d'importants effets à long terme, effets bénéfiques pour le public, les salles, les acteurs culturels et les deniers publics.

On n'en est pas là pour ce pass culturel, mais la discussion ne fait en fait que de commencer, puisque, comme vous le savez, il y a le grand chantier de la loi sur la culture qui a été mis en consultation et on pourra de nouveau parler justement de ces collaborations, que j'estime vraiment essentielles.

**Vuilleumier Julien** (VEA/GB, FV). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, mes liens d'intérêt avec cet objet sont les suivants: je suis collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la culture dans le service qui s'occupe de participation

culturelle et je suis actuellement membre du Conseil de fondation du Théâtre des Osses. Nous remercions le Conseil d'Etat et la DFAC pour la réalisation de ce rapport.

Le postulat avait été transmis comme cela l'a été rappelé, contre l'avis du Conseil d'Etat, avec la volonté d'aller un peu plus loin sur ce qui était considéré comme une bonne idée, la bonne idée du Magic Pass traduit à la culture et puis l'expérience valaisanne de l'Abobo. Le rapport du Conseil d'Etat montre que cette bonne idée est peut-être une bonne idée dans un certain contexte, le contexte valaisan et encore, cet Abobo est en cours d'élaboration avec les questions qui se posent aussi en Valais actuellement sur son effectivité et sur les coûts engendrés. Mais, surtout, il n'est peut-être pas applicable et recopiable au canton de Fribourg, ceci parce que l'élément essentiel était de poser la question aux principaux concernés et les principaux concernés étaient les organisations et les entreprises culturelles. Nous remercions donc le Service de la culture d'avoir mené une enquête pour permettre d'identifier réellement les besoins, les attentes et les réflexions du secteur culturel par rapport à cette question d'accessibilité à la culture.

Parmi les pistes qui sont évoquées, c'est intéressant, il y a celle d'avoir une accessibilité renforcée pour des publics ciblés et pas pour tout le public, de sortir peut-être d'une idée d'avoir un pass général mais de favoriser ce qui existe déjà ou d'améliorer ce qui existe déjà. Et ce qui existe déjà, c'est l'AG culture, qui, lui, cible les 18-26 ans en favorisant l'accès à la culture pour les plus jeunes, mais aussi la carte culture Caritas, qui permet un accès favorisé à la culture pour les publics plus défavorisés. Ce sont des pistes qui sont peut-être plus intéressantes et là, le Conseil d'Etat dans son rapport retrouve la question des rémunérations et des compensations face aux pertes que peuvent susciter ce genre de solutions pour les lieux culturels. Autre piste intéressante, c'est celui de l'agenda In Situ. Malheureusement, cet agenda In Situ paraît encore très, très peu connu, malgré les efforts et les soutiens multiples de beaucoup d'organisations. J'ai l'impression que cette plateforme est encore trop méconnue. Il y a eu des soutiens divers et variés notamment ceux du canton, d'où ma question: comment faire pour que cette plateforme In Situ devienne un peu plus populaire et comment faire aussi, pour faire référence à l'autre recommandation, pour la lier avec les plateformes touristiques, parce qu'il y a une volonté aussi d'avoir une plus grande intégration des promotions touristique et culturelle?

Pour finir, il semble important, comme cela a été dit par M<sup>me</sup> la Député de Weck, de poursuivre ces réflexions dans le cadre des travaux liés à la loi sur l'encouragement des activités culturelles et encore et toujours de favoriser la participation culturelle, en particulier pour les publics les moins favorisés.

**Michel Pascale (PS/SP, SC).** Je m'exprime au nom du groupe PS et n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cet objet.

En préambule, le groupe relève que la culture n'est pas un produit comme un autre. Il s'agit d'un bien commun dont le rôle est essentiel à notre monde. En effet, la culture permet de penser et d'appréhender le monde dans lequel nous vivons, elle sert de médiatrice et de facilitatrice dans l'intégration de tous les groupes forgeant notre société. C'est pourquoi sa promotion est essentielle pour qu'elle reste ou devienne encore plus accessible, inclusive et vectrice de cohésion sociale.

Or, alors même que les défis en termes de vivre ensemble sont élevés, cette même culture subit des coupes préoccupantes dans un contexte d'austérité tendant à la faire passer pour superflue ou anecdotique. Les soutiens à la culture sont actuellement âprement discutés. Pensons à la mise en cause de la répartition de la LoRo par exemple, ou encore pensons au modèle financier actuel, incluant les subventions, qui maintient les prestataires culturels dans la précarité. Enfin, nous ne parlerons même pas des signaux préoccupants envoyés par la Confédération lors de ses récents choix budgétaires.

C'est dans ce contexte que le groupe PS a pris connaissance du rapport sur le pass culturel. Il salue la démarche consistant à consulter les entreprises culturelles et les partenaires publics impliqués. Le groupe constate que la position du Conseil d'Etat est des plus prudentes, et c'est peu dire. Il prend surtout acte du fait que le Conseil d'Etat entend concentrer ses efforts sur des mesures ciblées pour améliorer l'accessibilité, renforcer le marketing culturel et soutenir les publics défavorisés.

Sur papier, c'est parfaitement réjouissant. Cependant, si les déclarations d'intention ne mangent pas de pain, elles ne sont suivies d'effet que si elles sont accompagnées d'un véritable plan d'action et de moyens.

C'est pourquoi le groupe PS prend le Conseil d'Etat au mot et lui enjoint vivement de mettre en œuvre ces mesures prioritaires multisectorielles, dont le développement « nécessite un soutien renforcé de l'Etat ».

**Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR).** Je prends la parole au nom du groupe UDC et je n'ai aucun lien d'intérêt concernant cet objet.

Le 12 octobre 2023 le groupe UDC avait, dans sa grande majorité, rejeté ce postulat et avait émis ses doutes face à un pass culturel à la sauce fribourgeoise. Le Valais n'est pas Fribourg et le contexte n'est pas le même. L'Abobo, cet abonnement pour les bobos valaisans, fut mis en place peu de temps après la période Covid, ce qui explique son intérêt sur sol valaisan. La topographie valaisanne et l'isolement culturel de ce canton expliquent l'intérêt des Valaisans pour ce pass. En comparaison, les Fribourgeois sont plus mobiles et ont à leur disposition des offres culturelles proches de nos frontières cantonales. Le sondage confirme qu'un pass culturel n'est pas le modèle adapté à notre région.

Le groupe UDC prend donc acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour son élaboration.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre/Die Mitte et je n'ai pas d'intérêt particulier à signaler. Le groupe Le Centre/Die Mitte a étudié avec intérêt ce rapport, qui a été réalisé suite au dépôt d'un postulat des député-e-s Antoinette de Weck et Laurent Dietrich demandant au Conseil d'Etat d'étudier l'introduction dans le canton d'un abonnement culturel cantonal tel que celui développé dans le canton du Valais. Il est d'avis que cet abonnement incitera ses détentrices et détenteurs à découvrir d'autres lieux et acteurs culturels, qu'il stimulera leurs synergies dans la communication des programmes culturels et apportera des ressources supplémentaires.

Dans sa réponse du 29 août 2023, le Conseil d'Etat proposait le rejet du postulat. Le 12 octobre 2023, concernant la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a largement approuvé le postulat avec 61 voix contre 31. Le Service de la culture a ainsi abordé la question de la création d'un tel abonnement avec les faitières culturelles en novembre 2023 et en particulier avec l'Association K, regroupant les principales entreprises culturelles fribourgeoises, afin de saisir au mieux la position de ces dernières, dont les retours sont mitigés. Le taux de réponses général se monte à 36% mais si on le cible sur les membres de l'association K, le taux de réponses s'élève à 55%. Les acteurs culturels ont d'ailleurs choisi premièrement le renforcement de la communication sur l'offre culturelle, la mise en place de la gratuité des transports publics pour se rendre à des événements culturels et seulement en troisième place la mise en place d'un Abobo fribourgeois.

En synthèse, le sondage ne confirme vraiment pas une adhésion large au développement d'un pass culturel cantonal. Le groupe Le Centre/Die Mitte remercie le Conseil d'Etat pour le rapport et peut partager l'idée qu'il serait préférable de prendre du recul et de chercher un modèle mieux adapté à la géographie culturelle et aux besoins prioritaires exprimés par le terrain.

À titre personnel, je soumetts toutefois quelques réflexions et remarques. On nous dit que les salles sont déjà remplies à 80% et qu'il faut faire de la communication ou des offres pour inspirer les 20% qui ne participent pas encore. Il est, selon moi, aussi nécessaire de continuer à fidéliser les 80% avec les mêmes bonnes offres qui attirent les 20%. Maintenant le trend est positif, mais demain... ? Peut-être réagir proactivement au lieu d'attendre et de devoir réagir. C'est bien de prendre comme base le modèle valaisan, toutefois il ne faut pas faire un copier-coller, le modèle fribourgeois aurait pu déjà prévoir une redistribution participante différente, par exemple plus haute et selon la capacité de remplir la salle. La faible participation des acteurs culturels au sondage effectué est quand même étonnante, toutefois n'oublions pas que ceux qui ont répondu estiment à 64% qu'un abonnement sur le modèle de l'Abobo valaisan serait un outil intéressant pour leurs lieux culturels. On nous dit avoir assez de voies d'accès à la culture, par exemple l'AG culturel pour les moins de 26 ans ou la carte culturelle Caritas, mais ils sont spécifiques. Ce pass culturel aurait été effectivement pour tous les autres, sans différence. La carte culturelle aurait pu aussi parfaitement s'inscrire dans la notion de durabilité économique et environnementale, les autres engagements prévus par le Conseil d'Etat sont très bien. Toutefois, même si on dit que la culture et les acteurs culturels vont bien, ce serait exactement maintenant le moment d'agir en créant une sécurité, qui pourrait se révéler importante selon l'évolution de la situation économique et sociale.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre/Die Mitte prend acte du rapport et remercie le Conseil d'Etat.

**Galley Liliane** (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime ici en mon nom propre et mes liens d'intérêt sont le fait que je suis présidente de l'Association K / Verein C, qui regroupe une quarantaine de structures culturelles professionnelles, aussi appelées «entreprises culturelles».

Ce pass culturel est une fausse bonne idée et le Conseil d'Etat, que je remercie pour son rapport, l'a bien compris. Pourquoi une fausse bonne idée? Tout d'abord parce qu'elle ne vise pas le bon public. Un pass culturel vise à doper la fréquentation des publics et à permettre une accessibilité à la culture à bas prix pour tout un chacun – des objectifs certes louables. Mais des instruments existent déjà à cet effet comme l'a relevé mon collègue Julien Vuilleumier dans sa prise de parole. Tout d'abord, l'AG culturel, qui pour 100 frs par année offre un accès quasi illimité à une grande offre culturelle pour des jeunes adultes jusqu'à 26 ans. La carte culture, elle, s'adresse aux personnes en situation de précarité financière. Ces deux publics sont ainsi couverts par l'offre actuelle et mettre en oeuvre un abonnement général pour tout le monde reviendrait à avantager les personnes, dont je fais partie, qui ont les moyens de payer le prix plein. En effet, au lieu de dépenser pour ma part entre 1 000 et 1 500 frs par année pour des billets, je dépenserais beaucoup moins avec ces abonnements culturels, qui seraient favorables mais qui ne viseraient pas le bon public. Le solde étant payé en partie par le canton et en partie par les structures elles-mêmes.

Pourquoi n'est-ce pas une bonne idée ou une fausse bonne idée? Parce qu'elle ne tient pas compte non plus de la situation actuelle du domaine culturel. Les entreprises culturelles, principales concernées par cette proposition et majoritairement membres de l'Association K ne sont pas favorables à ce pass culturel, notamment en lien avec le manque à gagner qu'il générerait. Actuellement exsangue en raison de l'augmentation des charges fixes et du plafonnement, voire du recul des subventions et du sponsoring, elles font face à des défis financiers majeurs, mettant en péril pour certaines leur existence à court ou moyen terme. Le principal problème dans cette situation, c'est l'augmentation des charges fixes liées à l'augmentation des loyers, de l'énergie, de la logistique, des matériels, des infrastructures. Cette augmentation est d'environ 25% depuis le

Covid. Par ailleurs, les changements de comportement du public, notamment des jeunes, qui ne sortent plus autant qu'avant, qui consomment heureusement moins d'alcool et qui prôtaient aussi les recettes de bars, qui faisaient partie du modèle financier du business modèle de ces structures, met à mal les finances de ces entreprises culturelles. Cette situation affecte en particulier ceux qu'on appelle les High Five, c'est-à-dire les 5 clubs de musique actuels dont vous avez certainement entendu parler dans les journaux: Fri-Son, Le Nouveau Monde, Ebullition, La Spirale et le Bad Bonn, dont les publics disposent également de revenus plus modestes et d'un pouvoir d'achat moins élevé que ceux qui fréquentent des salles de spectacle plus classiques.

La répartition des tâches prévue dans la LEAC apportera peut-être des pistes d'amélioration, mais il est à relever que le canton se repose principalement sur la LoRo, les communes et les futures régions culturelles pour subventionner ces acteurs, qui fournissent des prestations d'intérêt public.

Au vu de la situation financière actuelle du canton et des communes ainsi que du gel du montant des subventions de l'Agglo en lien avec sa disparition prochaine, toutes les mesures impliquant un manque à gagner se révèlent peu attractives pour ces entreprises culturelles, ceci malgré leur objectif louable de renforcement de la participation culturelle.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts avec le sujet: je suis membre du Club culture et je suis encore président de l'Orchestre de la ville de Bulle.

Je prends acte du peu d'enthousiasme du Conseil d'Etat à vouloir introduire ce pass culture. Je remercie cependant le Conseil d'Etat d'avoir mené cette enquête. Je me pose quand même des questions par rapport au peu d'acteurs et d'actrices culturels qui ont répondu à ce sondage, c'est un peu dommage. Je pense qu'on doit se poser des questions pour savoir comment on peut avoir une plateforme d'échanges qui soit plus efficace pour qu'on puisse vraiment dialoguer avec les différents acteurs et actrices culturels. Je pense que là-dessus on doit tirer les conséquences de ce peu de réponses. Je trouve que c'est dommage que des acteurs culturels qui souvent sont dans une situation précaire et qui se plaignent ne prennent pas part à ce genre de consultation. Je prends note aussi des efforts que fait le canton et je l'en félicite pour la promotion de la culture et la création de nouveaux publics culturels.

Ce que je retiens de ce rapport, c'est qu'au final l'argument principal, cela a encore été évoqué par ma collègue Galley, c'est la peur de perdre des moyens financiers au final. Je regrette que ce soit la seule motivation pour refuser une telle idée et cela montre en fait que les acteurs culturels sont aujourd'hui dans une vraie précarité, d'autant plus que la Loterie Romande va encore perdre des moyens sur le fond social et culturel, ce qui est encore plus inquiétant pour ces acteurs culturels. Nous veillerons à la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur les affaires culturelles, il s'agira de savoir ce que l'Etat peut faire pour unir et pour créer une offre pour créer de nouveaux publics aussi et pouvoir échanger entre les différents publics, car souvent un public va assister à un concert, il ne va pas aller voir d'autres choses alors qu'une telle offre permettrait en fait d'ouvrir un peu les publics à d'autres horizons, qui seraient un vrai plus pour la culture fribourgeoise.

**Morand Jacques** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêt: en tant que syndic d'une ville, je suis bien sûr dédié aux subventions des activités culturelles, mais je prends ici la parole en tant que président du Club des communes. Le Club des communes prend acte du rapport qui nous est présenté. Il s'interroge cependant sur la formule suivante, qu'on trouve en fin du rapport. Je cite cette formule: "Le développement de ces mesures prioritaires multisectorielles nécessite un soutien renforcé de l'Etat mais aussi des communes et des partenaires parapublics et privés envers les acteurs culturels concernés et les organisateurs porteurs de ces programmes d'accès."

Une question, Madame la Conseillère: qu'entend-on par «soutien renforcé des communes» à l'aube de la loi sur l'encouragement des affaires culturelles et quels sont les montants visés à la charge de dites communes?

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je voulais répondre au sentiment que les salles ne veulent pas collaborer entre elles. Mes liens d'intérêts: je suis au comité de deux salles culturelles de ma région.

Un changement a été amorcé après le Covid par la création de l'Association K, qui a été présentée par M<sup>me</sup> Galley, qui a donné un vrai dynamisme au secteur et qui a provoqué une vraie coordination renforcée entre les salles, y compris avec les régions périphériques. La coordination et l'envie de travailler ensemble est vraiment réelle sur le terrain et s'il y a un effort à faire vis-à-vis de la culture, il faut prioriser autrement et sur d'autres domaines. On a à peu près 40% de public de notre région et donc 60% qui vient d'ailleurs, on voit que le public bouge. C'est davantage l'âge du public qui nous fait du souci et là, l'AG culturel, qui s'adresse aux jeunes jusqu'à 25 ans sauf erreur, est une réponse. Nous attendons probablement des soutiens sur d'autres volets que sur le pass culturel.

Les salles culturelles se coordonnent et travaillent ensemble. C'est le message que je voulais vous donner aujourd'hui.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Les auteurs du postulat ont demandé au Conseil d'Etat d'étudier l'introduction d'un abonnement culturel cantonal du même genre que l'Abobo lancé en mai 2022 en Valais. Dans sa réponse le Conseil d'Etat avait souligné des points tant positifs que négatifs de ce modèle, il avait rappelé

aussi que les collectivités publiques ne devraient pas intervenir d'une manière régulatrice sur le marché économique de la culture. Le Grand Conseil a souhaité cependant qu'une analyse plus approfondie soit menée, vous avez en mains ce rapport. Pour faire cette étude exploratoire, le Conseil d'Etat a considéré qu'il était essentiel d'avoir l'avis informé du milieu culturel lui-même. Il a ainsi renseigné les acteurs concernés sur le modèle économique choisi par les Valaisans, avec ses avantages et ses inconvénients. Dans un deuxième temps, les acteurs culturels ont pu se prononcer au travers d'un questionnaire.

Parallel zu dieser Umfrage hat das Amt für Kultur die Vertreterinnen und Vertreter der Kulturämter der Zentrums- und Zentrumsnähegemeinden Freiburg, Bulle, der Agglo, und von Option Gruyère sowie die kantonalen Dachverbände, insbesondere den Verein K, der die Interessen der Kulturveranstalter vertritt, in die Überlegungen einbezogen. Mit diesem konsultativen und partizipativen Vorgehen wollte man abklären, ob und wie weit die Kulturakteurinnen und -akteure bereit oder gewillt sind, ein Projekt für ein gemeinsames Abonnement zu starten.

La production d'un pass culturel a montré quelques avantages dans certaines régions valaisannes, en particulier pour la circulation des publics. Cependant, notre situation fribourgeoise nécessite une approche différente. Après une évaluation approfondie, il faut constater que les principales salles culturelles concernées expriment de grandes réserves à ce modèle pour des raisons concrètes et légitimes. Elles sont nombreuses à craindre qu'il ne compromette leur stabilité financière, surtout dans un contexte économique devenu plus incertain que jamais. Par contre, elles reconnaissent et saluent une intention positive qui est développé par un projet fédérateur comme le pass culturel, celle de mutualiser les efforts de communication pour porter ensemble une offre commune liée à un territoire. C'est donc sur ce potentiel marketing du pass culturel que le milieu culturel, avec le soutien des collectivités publiques doit travailler.

Notre politique culturelle cantonale vise à promouvoir l'accessibilité et la diversité. Dans ce cadre, les acteurs culturels du canton font de grands efforts, un effort citoyen qui va parfois bien au-delà de ce qui peut équitablement leur être demandé. Avec des offres comme l'AG culturel ou la carte culture Caritas, ils participent financièrement à la venue de nouveaux publics – de jeunes et d'habitants économiquement défavorisés. Nous devons en ce sens poursuivre et renforcer notre soutien aux salles qui s'engagent à accueillir ces publics-là. Exemple récent: durant le mois de novembre, 17'500 élèves et enseignants ont pu participer gratuitement à une activité culturelle lors du Festival Culture & Ecole financé par l'Etat et la Loterie Romande. Ce programme, qui touche de plus en plus d'enfants, permet de semer des graines et d'investir dans les publics de demain. En 2024, ils auront été près de 42'000 élèves à voir un spectacle, une exposition ou participer à un atelier proposé par les acteurs culturels de notre canton.

Vor einigen Wochen hat hier die Freiburger Jugendsession stattgefunden. Eine Gruppe von Teilnehmerinnen und Teilnehmern hat sich mit dem Zugang zu Kultur befasst. Als Priorität wählte sie die Einführung einer Kommunikationskampagne für Jugendliche, um das kantonale Kulturangebot und seine online Kulturagenda *In Situ* zu fördern. Diese Kulturagenda wird von den Kulturakteurinnen und -akteuren mit Unterstützung der öffentlichen Hand und der Loterie Romande weiterentwickelt. Die Gruppe fordert den Staat dazu auf, Angebote wie das Kultur-GA stärker zu fördern.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, les priorités et les défis qui nous attendent ces prochaines années sont connus. L'avant-projet de loi sur l'encouragement des activités culturelles constitue déjà un projet majeur. Le Conseil d'Etat souhaite ainsi concentrer ses forces sur la participation de toutes et de tous à la culture.

En conclusion, nous constatons qu'en territoire fribourgeois le potentiel d'un pass culturel serait moindre. Il s'adresserait principalement à un public qui est déjà consommateur de culture et qui a les moyens de s'acquitter d'un prix d'entrée. Cela accentuerait une situation économique des entreprises culturelles déjà très fragile. L'idée d'un pass culturel paraît a priori une bonne proposition, mais il est essentiel d'écouter celles et ceux qui portent la culture au quotidien. Les acteurs culturels expriment des réserves devant cette idée, ils préféreraient que nous renforçons le soutien à leurs efforts en matière de communication, de marketing auprès de tous les publics, sans les exposer à des risques financiers supplémentaires.

C'est avec cette conclusion que le Conseil d'Etat vous demande de prendre acte de ce rapport.

J'aimerais répondre au député Morand, qui m'a posé une question. J'aimerais lui dire que les communes qui sont mentionnées à cette phrase-là, car les infrastructures sont sises dans les communes et souvent les communes participent à l'attractivité de leur ville en matière culturelle. Le travail doit donc se faire ensemble et il est trop tôt pour parler de montants aujourd'hui, ce sera l'objet de la discussion que nous aurons dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement des affaires culturelles.

J'invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—



**Décret 2024-DIME-251****Garantie conditionnelle en faveur de l'OFROU pour la deuxième partie des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny**

---

Rapporteur-e:	<b>Genoud François</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, VE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Rapport/message:	<b>05.11.2024</b> ( <i>BGC décembre 2024, p. 5003</i> )
Préavis de la commission:	<b>28.11.2024</b> ( <i>BGC décembre 2024, p. 5060</i> )

---

**Entrée en matière**

**Genoud François** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). C'est le jeudi 28 novembre que la commission *ad hoc* s'est réunie afin de traiter le projet de décret concernant le cautionnement pour la deuxième partie des études pour la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny. M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, était présent. Il était accompagné par: M. Michael Blanchard, coordinateur et co-chef de ce projet, M. Emmanuel Dénervaud, conseiller juridique et également co-chef, et M. André Magnin, ingénieur cantonal et chef du Service des ponts et chaussées. Une présence importante: notre secrétaire parlementaire, M. Alain Renevey.

Lors de cette séance, tous les membres de la commission se sont plu à rappeler l'excellente qualité de ce message. Certes, il est long, mais la précision des données nous pousse à le lire jusqu'au bout. C'est pour cette raison que nous n'avons pas insisté sur l'historique de ce projet, ainsi que les objectifs d'une telle construction pour notre canton. Je vous propose d'en faire de même aujourd'hui.

Autre point important et partagé par tous: ce projet profitera totalement aux générations futures et il n'est pas possible de le refuser. Tous, nous sommes également satisfaits que l'Office fédéral des routes (OFROU) prenne la main sur ce projet.

Je vous transmets également le résumé de nos discussions. Après la présentation solide et précise du projet, l'entrée en matière fut acceptée par tous. Des questions et des remarques ont rendu un débat intéressant – en voici un bref résumé.

La part des communes concernées a largement diminué et la Bourgeoisie de la ville de Fribourg a totalement disparu. Une question technique de vocabulaire: décret, garantie conditionnelle, cautionnement? Le mode décret est-il bien la forme adéquate pour demander ce qui s'apparente à un cautionnement? Le nombre d'études nécessaire pour ce genre de projet est inquiétant, voire stupéfiant. Est-ce que ce projet influencera le programme de remplacement du double giratoire de Belle-Croix? Même question sur l'avancée de l'intention de construction du nouvel hôpital. Quelques inquiétudes tout de même: la disparition de terres agricoles, le risque d'un vote négatif par la population suite aux dernières votations ou celui d'un refus par le législatif de l'une des communes concernées.

M. le Président élu et les représentants des services de l'Etat ont répondu à toutes nos remarques et questions à satisfaction de tous les membres de la commission.

Je me fais un plaisir de vous remercier, M. le Commissaire du Gouvernement. La qualité de vos réponses et les commentaires des représentants de vos services ont eu pour conséquence que ce décret a été accepté à l'unanimité des 11 membres de la commission et sans abstentions. Merci également à notre secrétaire parlementaire pour son excellent travail et à toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce décret.

Je vous invite, chères et chers collègues, à entrer en matière et à accepter ce cautionnement dans les mêmes proportions que la commission.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Wir sind hier bei einem wichtigen, aber sicher bei Weitem nicht beim letzten Schritt zu einem ambitionierten Projekt, das uns erlauben soll, rund um die Autobahn, die das Kantonszentrum durchschneidet, den Raum für Arbeit und Wohnen nachhaltig zu gestalten.

C'est une étape dans un processus qui a commencé il y a plus de trente ans – il y a un député ici qui s'en souvient, mais il est anonyme – par une idée à réaliser dès le début des années nonante, disait un procès-verbal de l'époque d'une association économique bien connue dans la région. Ça a pris un peu plus de temps. Immobilier à l'origine, le projet s'est transformé au fil des années. Il s'agit aujourd'hui d'une démarche importante pour permettre l'aménagement du centre géographique de l'agglomération de Fribourg, traversé par une autoroute, qui, si elle était encore construite aujourd'hui, mais c'est une autre discussion, le serait certainement sous terre.

La couverture d'autoroute permet de penser différemment et de développer une centaine d'hectares de terrains sis de part et d'autre de l'autoroute, avec les deux pôles de développement que sont le pôle santé autour du futur nouvel hôpital et la zone d'activité de Bertigny d'une part, le pôle de la Chassotte d'autre part et un lien vert entre les deux.

Vous avez accordé ici-même un crédit d'étude en parallèle aux communes concernées ainsi qu'à la bourgeoisie de la ville et aux TPF pour financer la première partie des études. Les discussions avec les partenaires que sont la Confédération d'une part et les communes d'autre part ont permis de boucler la première phase d'études avec un projet bien avancé. Je remercie ici toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet, dont certaines sont dans la salle.

La Confédération est désormais prête à l'assumer sous sa propre responsabilité, comme l'a évoqué aussi le rapporteur, ce qui présente toute une série d'avantages, sur la faisabilité du projet, sur les procès et évidemment aussi sur la fiabilité du soutien financier de la Confédération.

Bonne nouvelle dans ce contexte: la Confédération est prête à passer d'une participation d'origine de 33 millions de francs en 2017 à désormais plus de 82 millions de francs, soit 2,5 fois le montant initial, ou 2 fois environ, si l'on tient compte de l'augmentation des coûts au *pro rata*.

Les deux parties principales, canton et Confédération, ont d'ores et déjà signé une convention de collaboration, il y a un peu plus d'un mois, par la vice-directrice de l'Office fédéral des routes (OFROU), signature valable sous réserve de décision du Conseil fédéral, et de celui qui vous parle, sous réserve, évidemment, de la décision du Grand Conseil, comme il est d'usage.

Le Conseil fédéral avait prévu, à l'origine, de décider avant Noël. Sa décision a été reportée, comme la plupart des questions d'investissement sur le fonds de la Confédération destiné aux grands projets routiers, suite à la décision populaire du 24 novembre. Lors d'un récent échange, le conseiller fédéral Rösti m'a néanmoins autorisé à informer le Grand Conseil qu'après une réflexion de principe sur les fonds d'infrastructure, et je parle au pluriel, il devrait pouvoir présenter d'ici au printemps au Conseil fédéral le projet dont nous parlons aujourd'hui et donc assurer le soutien de la part de la Confédération par rapport à la symétrie de la décision du canton. Le fonds du rail est également dans un état qui pose des questions fondamentales, mais dans un autre sens.

Le mécanisme présenté aujourd'hui est un peu particulier: le canton garantit un montant d'études pour un projet mené par la Confédération. Ce n'est pas tous les jours qu'on travaille comme ça, mais c'est un avantage en l'occurrence. Il correspond en tous points, par sa structure, à ce que nous faisons habituellement pour des crédits d'études pour des investissements routiers dans des bâtiments ou dans des renaturations, si ce n'est que, pour la deuxième phase des études, c'est l'OFROU qui avance l'argent, avec des montants qui seront intégrés au crédit d'engagement le jour venu, en cas d'acceptation, et qui seront perdus au cas où les études ne devraient pas aboutir sur un projet de réalisation.

On m'a posé la question: qu'advient-il si le projet ne se fait pas? Ben, c'est comme pour un projet de bâtiment. Si vous me donnez un crédit d'étude pour un bâtiment et qu'à la fin des études, on a un projet où vous dites «non, finalement, on ne le veut pas, il est trop cher ou il ne remplit pas les fonctionnalités prévues» il peut arriver qu'on investisse dans un crédit d'études pour rien. C'est heureusement extrêmement rare et j'espère que ça ne sera pas le cas ici non plus, mais ce sont des choses qui peuvent arriver. Ça fait partie de la structure même en deux temps, d'un crédit d'étude et d'un crédit d'engagement. Les personnes qui sont dans une commune le savent bien. Evidemment, on souhaite toujours que le crédit d'étude soit suivi d'un crédit d'engagement pour éviter de perdre l'argent. Mais, si tous les crédits d'étude étaient à 100% garantis au début, on pourrait peut-être faire tout en une tranche, ce qui pour des raisons totalement différentes n'est pas recommandable du tout, comme le savent les personnes qui ont été concernées par ce genre d'opération ici ou dans des communes.

In diesem Sinn rufe ich Sie im Namen des Staatsrats dazu auf, die Vorlage zu unterstützen.

**Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** La Commission des finances s'est réunie le 4 décembre pour l'examen du décret relatif à l'octroi d'une garantie en faveur de l'Office fédéral des routes (OFROU). Cette garantie concerne le financement de la deuxième partie de l'étude pour la couverture de la N12 et le développement urbain du secteur Chamblioux-Bertigny.

Sur le fond, les membres de notre commission sont favorables à ce projet de développement urbain. Partant, la Commission des finances et de gestion (CFG) ne s'oppose pas à l'octroi d'une garantie de 10,650 millions de francs.

Nous attirons toutefois votre attention sur l'augmentation significative de l'engagement de l'Etat pour ce projet – ceci malgré sa reprise par la Confédération et le financement important de l'OFROU. En effet, notre parlement avait voté un mandat avec un investissement maximal de 75 millions de francs. 3 ans plus tard, l'engagement prévu s'élève à 114 millions de francs, soit 39 millions de francs de plus. Le message ne nous le dit, hélas, pas clairement.

Je déplore à titre personnel que la nouvelle convention entre l'Etat et la Confédération réglant les aspects financiers ait été signée avant l'adoption de ce message par notre Grand Conseil. Notre Grand Conseil est, il faut le dire, mis devant le fait accompli. Institutionnellement, ceci est regrettable.

La CFG a corrigé le décret à son article 2 et au chapitre 4. En effet, cette garantie n'implique pas, pour le moment, un paiement ou un décaissement, mais uniquement une indication dans les engagements hors bilan du canton. L'article 2 doit donc être biffé. Cela a été réglé postérieurement à notre séance, raison pour laquelle j'ai déposé, à titre personnel, mais pour le compte de la CFG, l'amendement qui sera probablement discuté à l'article 2.

Enfin, le décret est bien soumis au référendum financier facultatif et le chapitre 4 doit donc être modifié dans ce sens.

Au nom de la majorité de la CFG, sous l'angle financier, je vous recommande d'accepter le décret avec ces deux petites modifications.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a analysé avec beaucoup d'intérêt le décret concernant la garantie conditionnelle en faveur de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour la deuxième partie des études de la couverture autoroutière du secteur Chamblieux-Bertigny.

Mes liens d'intérêts: j'étais conseiller communal de Givisiez durant 17 ans, dont 2 années comme syndic. C'est à ce titre que je me suis engagé en faveur de la couverture de Chamblieux-Bertigny durant plus de 20 ans. C'est au début des années 2000 que l'OFROU a effectué des mesures complémentaires de bruit et a décidé, tout à coup, de renoncer à couvrir l'autoroute en projetant l'installation, écoutez bien, de murs anti-bruit dans le secteur Chamblieux-Bertigny – une aberration!

Les communes concernées sont alors montées aux barricades pour tenter d'infléchir cette décision et de convaincre les autorités fédérales de la pertinence de la couverture de ce tronçon. C'est dans ce cadre-là qu'un mandat a exigé du Conseil d'Etat, il y a un peu moins de 10 ans, de prendre toutes les mesures nécessaires pour convaincre la Confédération de revenir sur sa décision et de rechercher un partenariat public-privé. 4 députés de ce Parlement, dont votre serviteur, ont œuvré avec 4 entreprises fribourgeoises, en collaboration avec les communes de Givisiez, Granges-Paccot et Fribourg, pour monter, à compte d'auteur, un projet de couverture, prouvant le potentiel énorme en termes d'emplois et d'habitants – une densification importante du tissu bâti allant totalement dans le sens voulu par la loi sur l'aménagement du territoire. Notre Parlement a adopté ce mandat à l'unanimité, moins 3 abstentions, avec beaucoup d'enthousiasme à l'époque.

Avec le cautionnement qui nous est soumis ce jour, nous avons la possibilité de franchir un pas supplémentaire afin de lancer la deuxième étape des études pour aboutir à la mise à l'enquête publique du projet. Ne restera plus qu'à convaincre, en temps voulu, le peuple fribourgeois d'accepter le crédit d'engagement et le bien-fondé de ce magnifique et ambitieux projet pour notre canton.

Je tiens à relever la qualité du message du Conseil d'Etat, qui détaille parfaitement l'historique de ce projet, ses enjeux futuristes, allant dans le sens du développement durable. Je tiens à féliciter le Conseil d'Etat et plus particulièrement M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, qui a pris son bâton de pèlerin et a joué de ses relations à Berne pour convaincre la Confédération d'augmenter de manière importante sa participation au projet de 33 à 82,5 millions de francs.

La couverture de Chamblieux-Bertigny permettra de combler la fracture qui coupe l'agglomération en deux. Elle apportera, pour les générations futures, des emplois et un cadre de vie moderne et durable. Les retombées économiques bénéficieront à la région et à tout le canton.

Sur ces considérations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, à l'unanimité, acceptera ce décret relatif à l'octroi d'une garantie conditionnelle en faveur de l'OFROU et vous recommande, chères et chers collègues, d'en faire de même.

**Thévoz Ivan** (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt concernant ce décret si ce n'est que j'ai fait partie de la commission traitant cet objet. Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et celui-ci va soutenir ce décret.

Nous sommes très satisfaits de la décision de reprise du projet par l'Office fédéral des routes (OFROU). Il s'agit d'une bonne nouvelle pour le canton à moyen et long termes, étant donné que la Confédération travaille avec des procédures plus efficaces et plus rapides que celles du canton. Nous sommes satisfaits du fait que ce projet va permettre un développement prononcé du Grand Fribourg. En effet, nous préférons que le développement se fasse dans une région urbaine que de sacrifier des hectares dans des zones campagnardes.

Cependant, certaines observations et certains questionnements ont été soulevés au sein de notre groupe. Je vous les soumets ci-après. Nous sommes tous conscients que ce projet apportera à long terme des bénéfices significatifs aux communes avoisinant cette couverture autoroutière. Mais que se passerait-il si l'une des communes décidait de se retirer du projet? Le projet serait-il compromis? Existe-t-il des plans B pour pallier cette éventualité. Bien que le groupe de l'Union démocratique du centre soutienne ce projet, nous restons préoccupés par la position des communes, notamment dans le contexte économique actuel, qui est marqué par des incertitudes.

D'autres interrogations ont également été soulevées, tout comme lors de la séance de commission, comme le rôle de la Bourgeoisie. Même si un léger retour sur investissement est attendu via les taxes liées, nous regrettons que la Bourgeoisie ne soit pas appelée à participer financièrement à ce projet alors même qu'elle en tirera des avantages considérables.

En conclusion, nous tenons à remercier le Conseil d'Etat pour son engagement dans ce dossier, pour la qualité du projet présenté ainsi que pour les explications fournies. Nous espérons vivement que ce projet sera approuvé par le Grand Conseil, les communes et, *in fine*, par le peuple.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Als Mitglied der vorberatenden Kommission des Dekrets nehme ich heute im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion Stellung. Ich verfüge über keine spezielle Interessenbindung, ausser, dass es mir und meiner Gruppe ein Anliegen ist, den Kanton bei einer nachhaltigen, mutigen und effizienten Raumentwicklung zu unterstützen. Wir sprechen jedoch heute nicht darüber, ob, wieso und dass wir das innovative Projekt Chamblioux–Bertigny gut finden. Diese Diskussion mit positivem Ausgang hat, wie Herr Wicht schon erwähnt hat, der Grosse Rat schon hinter sich.

Um das weitere Vorgehen, das heisst konkret die Weiterbetreuung und Finanzierung des zweiten Teils der Studie durch das Bundesamt ASTRA zu sichern, ist die Sozialdemokratische Fraktion bereit, den Vorschlag des Staatsrats zu unterstützen und einer bedingten Garantie in der Höhe von gesamthaft 10,65 Millionen Franken, wovon genau 7,8 Millionen Franken auf den Schultern des Kantons lasten, zuzustimmen. Den Zuständigen danken wir für die informative und detaillierte Botschaft zu Projekt und Vorgehensweise. Wir sprechen dem Staatsrat damit grosses Vertrauen aus. Vertrauen darauf, dass alle möglichen Stolpersteine in Zusammenhang mit dem Projekt entfernt werden, Vertrauen in eine transparente, proaktive Kommunikation, Vertrauen in den Einbezug der betroffenen Gemeinden und schlussendlich Vertrauen in seinen starken, geeinten Auftritt, um die Unterstützung der Stimmbevölkerung, welche zur Umsetzung der Überdachung Chamblioux–Bertigny nötig sein wird, zu gewinnen und damit die heute ausgesprochene Garantie nicht zu einer roten Zahl in den Kantonsfinanzen werden zu lassen. Ich erlaube mir vorwegzunehmen, dass wir dem Antrag von Grossrat Brodard, welchen wir heute per E-Mail erhalten haben, die Streichung des zweiten Absatzes des Dekrets, dass wir diesem zustimmen können - natürlich unter Vorbehalt der Zustimmung des Staatsrates, denn die Bezeichnung von Zahlungskrediten bei der Gewährung einer bedingten Garantie scheint gemäss Auskunft unserer Mitglieder der Finanzkommission nicht notwendig zu sein. Die Fraktion dankt zudem dem ASTRA für sein finanzielles Engagement, den zweiten Studienteil dieses Leuchtturmprojekts in Sachen Raumplanung zu unterstützen, und wird dem Dekret einstimmig zustimmen.

**Tritten Sophie** (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et alli·e·s a pris connaissance avec intérêt de cet objet. La couverture du tronçon d'autoroute entre Chamblioux et Bertigny va permettre de relier 4 communes et ouvre des développements du territoire particulièrement intéressant, que ce soit pour l'Hôpital fribourgeois (HFR) ou la connexion en transports publics et en mobilité douce entre lesdites communes. Mes préopinants se sont largement exprimés sur ces aspects du projet.

Tout cela n'est toutefois encore que de la musique d'avenir. En effet, ces développements ne font pas partie de l'objet qui nous est soumis au vote aujourd'hui, puisqu'il est question, avec le présent décret, d'assurer à l'OFROU, désormais maître d'ouvrage, de mener à bien les études préliminaires jusqu'à la fin de la phase d'appel, au cas où un des acteurs non fédéraux renoncerait à la réalisation du projet.

La réalisation complète de la couverture Chamblioux-Bertigny prendra encore bien quelques années, pour autant qu'elle passe la rampe devant ce Grand Conseil et finalement le peuple fribourgeois. En attendant, les nuisances sonores et environnementales liées à l'autoroute perdurent et il serait judicieux, à notre avis, de limiter le tronçon à 80 km/h pour le bien des habitants riverains de cette partie de l'autoroute. Il s'agit là de la mesure la plus économique propre à atteindre une réduction, même modeste, de la pollution – sonore tout particulièrement.

C'est donc avec cette remarque que le groupe VERT·E·S et alli·e·s soutiendra à l'unanimité le présent décret.

**Baschung Carole** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). J'ai aussi fait partie de la commission sur ce projet. Autrement, je n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Pour les grands projets en particulier, nous devons nous demander: est-ce que c'est un projet dont nous avons besoin? Et, si oui, avons-nous les moyens financiers nécessaires? Ce projet de couverture de l'autoroute n'est pas seulement une mesure technique, mais un véritable investissement dans l'avenir de notre canton. C'est une opportunité unique de transformer durablement une partie centrale de l'agglomération de Fribourg. Alors, pourquoi devrions-nous soutenir ce projet et quels sont les avantages? J'aimerais revenir sur 6 arguments.

Premier point: urbanisation. Avec cette couverture, nous pouvons développer le canton vers l'intérieur. Nous créons des centres résidentiels et de loisirs. Cela aide à la croissance démographique. Nous pouvons mieux connecter, relier et développer Fribourg et les communes alentours.

Deuxième point: mobilité durable. Le projet pose les bases d'une infrastructure de mobilité plus efficace et respectueuse de l'environnement.

Troisième point: réduction du bruit et amélioration de la qualité de l'air. L'autoroute génère une pollution sonore. La couverture réduira fortement ces nuisances et améliorera la qualité de la vie dans tout ce secteur, de nouveaux espaces offrant une vraie valeur ajoutée pour les habitants de la région.

Quatrième point: impact économique. Le projet créera des zones attractives pour les entreprises et permettra de créer des emplois.

Cinquième point: durabilité. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement durable du canton.

Sixième point: collaboration. La collaboration entre le canton, les communes et la Confédération est un facteur clé de succès. Cette structure montre que tous les acteurs concernés partagent la responsabilité et collaborent à la réalisation de ce projet.

Qu'est-ce que cela signifie pour nos finances pour l'instant? Aujourd'hui, on vote sur une garantie conditionnelle de 10,65 millions de francs. La répartition des coûts entre le canton et les communes partenaires est pertinente et correcte. Cet argent est essentiel pour assurer la deuxième phase des études. Pour les étapes suivantes, il est important de planifier judicieusement l'aménagement du territoire – et ce en tenant compte des besoins des différents groupes d'intérêts.

En ce moment, merci également pour le travail déjà accompli. Pour terminer, Mesdames et Messieurs, la couverture de l'autoroute représente une étape essentielle pour l'avenir de notre canton. Nous voyons dans ce projet une opportunité de développer et urbaniser durablement l'agglomération de Fribourg. C'est la raison pour laquelle aussi notre groupe va accepter le décret à l'unanimité. Nous sommes aussi, par ailleurs, d'accord de biffer l'article 2.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Merci aux représentantes et représentants des différents groupes pour le soutien unanime à ce projet et pour les propos de soutien à long terme.

En ce qui concerne le président de la Commission des finances et de gestion (CFG), ces deux amendements: le premier, référendum financier facultatif, il a été déposé en commission, adopté par la commission, il a donc pu être soumis au Conseil d'Etat, qui s'y rallie formellement. Pour le deuxième, il y a manifestement eu un tout petit malentendu, donc il a dû être redéposé formellement par le président de la CFG après la séance du Conseil d'Etat, qui n'a donc pas pu le traiter. Comme il ne change rien sur le fond et qu'il correspond, dans l'esprit, aux décisions précédentes du Conseil d'Etat, je peux néanmoins me permettre de vous proposer de vous y rallier, en l'absence de décision formelle du Conseil d'Etat. Ça répond aussi aux différentes interpellations des différents responsables de groupes sur cet amendement sur l'article 2, qui ne change, en principe, rien sur le fond.

En ce qui concerne le processus, signature d'un acte avant sa ratification: ce sont des choses qui sont relativement courantes dans les accords intercantonaux, où on signe et puis on ratifie. C'était une demande formelle de la Confédération d'opérer de la sorte. Juridiquement, rien ne s'y oppose, même si ce n'est pas tout à fait habituel dans les processus intracantonaux d'agir de la sorte.

En ce qui concerne la question du député Thévoz sur la participation des communes: ce sont des choses qui ont fait l'objet de larges discussions, qui sont en cours. Les communes concernées, comme vous l'avez évoqué, ont participé financièrement à la première phase d'étude, qui a pris fin, qui est sur le point de prendre fin. Il y a encore quelques études en termes d'aménagement du territoire qui sont encore en cours. Les communes n'ont aucune obligation légale de participer à quoi que ce soit, donc c'est dans leur intérêt communal de mettre quelque chose, parce qu'elles peuvent en profiter. Et après, c'est le genre de chose qui ne se mesure pas avec un tableur Excel et des règles précises, parce qu'il n'y a pas de règles précises. Nous, le temps qu'il faut pour discuter, négocier avec les communes, ça se fait dans un climat constructif, où chacun, évidemment, essaie d'en tirer le maximum, ce qui est relativement normal et naturel. C'est la raison pour laquelle la proposition formelle qui vous est faite est constituée d'une garantie en deux volets, pour les personnes qui ont lu le décret: le volet spécifique au canton et le volet subsidiaire pour les communes. Après, nous aurons d'ici au moment du crédit d'engagement le temps de discuter avec les communes sur leur participation définitive.

Et pour la question théorique, mais qui peut tout à fait arriver, du député Thévoz, qu'est-ce qui se passe si une commune refuse de monter dans le train? A ce moment-là, on doit faire le bilan autour d'une table et décider ce qu'on fait. Est-ce qu'on laisse tomber tout le projet à cause d'une commune ou non? Mais c'est des choses que vous connaissez aussi: dans des processus de fusion de communes ou d'autres, il faut, dans le sens de la députée Senti, travailler dans le meilleur climat de confiance pour avoir tout le monde du bon côté au moment décisif. Il nous reste environ 3 ans pour réussir cet exercice-là, qui n'est pas le plus simple. Mais encore une fois, on essaie de tirer tous à la même corde. L'intérêt, il est du côté du canton, il est du côté des communes concernées, mais va au-delà de l'agglomération, parce que, le député Thévoz l'a très, très bien relevé, en termes d'aménagement de territoire, on doit faire des choix, on ne peut pas continuer à tout faire partout sur des terres agricoles qui sont précieuses et qu'on doit maintenir. Et dans ce sens-là, la priorisation a bien été comprise et j'espère que nous pourrions poursuivre dans cet aspect.

Dernier élément, la question de la députée Tritten sur la limitation de la vitesse: la demande a été faite à l'Office fédéral des routes (OFROU) par le canton, qui n'a pas donné suite. Il a évoqué la possibilité d'introduire des vitesses variables sur le tronçon Fribourg-Nord à Fribourg-Sud, comme il les teste actuellement par des signalisations électroniques dans la région

Berne direction Thoune, mais il a estimé que la masse critique, pour le moment, n'est pas donnée sur la route, sur le tronçon fribourgeois dont nous parlons, et n'est, pour le moment, pas entré en matière. Nous continuons à travailler là-dessus, parce que c'est probablement une position qui marche relativement bien. C'est-à-dire éviter des baisses de vitesse systématiques, mais sur le tronçon sortie Berne direction Thoune, l'OFROU teste des vitesses qui, en fonction des flux trafic, bougent, qui peuvent être régulées, qui permettent à la fois de limiter un peu les émissions CO<sub>2</sub>, mais aussi d'assurer les flux de trafic les moins inefficaces possibles, pour dire les choses de manière réaliste.

**Genoud François** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Merci à tous les groupes pour votre entrée en matière. Je suis un rapporteur heureux. Vous êtes tous entrés en matière et d'après vos dires, à l'unanimité, vous allez accepter ce décret. Donc, quand je pense à d'autres présidents de commissions, où ils ont dû faire un rapport de minorité ou d'autres tracasseries, je me réjouis, bien sûr, de cette situation.

Concernant le retrait d'une commune de la participation de la bourgeoisie, M. le Conseiller a déjà donné une réponse. Pour le 80km/h, je suis bien content d'avoir entendu la précision de M. le Conseiller. En tant que motard, bien sûr, cela ne peut que me réjouir pour l'instant.

Concernant le rapport de la Commission des finances et de gestion (CFG), merci M. le Président d'avoir aussi accepté ce décret. Concernant l'article 2, je voulais en parler tout à l'heure, mais je vais m'exprimer maintenant. C'est vrai qu'on en a parlé lors de la séance de commission ad hoc, mais je ne l'ai pas passé au vote. La réponse de M. le Conseiller nous avait donné entière satisfaction. C'est presque un tout petit peu dommage qu'on ait reçu cette demande d'amendement ce matin, parce que si ç'avait été depuis le 4 décembre, j'aurais pu réunir la commission et nous aurions certainement donné un avis positif. Mais, en tant que président, nous n'avons pas traité de ce dossier et je serai obligé de suivre le vote de la commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### I. Acte principal

#### *Art. 1*

> Adopté.

#### *Art. 2*

**Genoud François** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Alors, je peux accepter la proposition personnellement, mais en tant que président de la commission, n'ayant pas traité de ce sujet, je suis obligé de suivre le vœu, et je le fais tout à fait normalement, de la commission, donc je vais refuser cet amendement.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.**  
Ich kann mich im Sinn des Gesagten anschliessen.

**Brodard Claude** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). En fait, on a discuté en séance de commission sur la portée de l'article 2. Parce qu'en fait, aujourd'hui, nous votons sur un engagement conditionnel. Donc, ça ne nécessite pas, à ce stade, un décaissement ou un paiement. Et puis, on avait eu cette discussion en commission et puis, à ce moment-là, les services de M. Steiert allaient examiner la chose. Il y avait deux variantes, soit on biffait l'article, soit on disait: c'est un engagement hors bilan, donc on modifiait dans ce sens-là. Et puis, on a reçu, quelques jours plus tard, l'information que ça pouvait être purement et simplement biffé, puisqu'il n'y a pas de décaissement. Le décaissement aura lieu si le peuple fribourgeois accepte le crédit d'engagement global, ou s'il le refuse, à la demande de l'Office fédéral des routes (OFROU), puisqu'on est engagé maintenant. Donc, à ce stade, ce n'est pas nécessaire de prévoir un décaissement, donc c'était mieux de biffer.

Donc, je ne le fais pas à titre personnel; je le fais au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG). On agit par circulation. Donc, il y a eu la prise de position de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Et puis, formellement, aussi sur l'avis de notre secrétaire parlementaire, je dépose cet amendement et je vous prie de l'avaliser.

> Au vote, la proposition de M. Brodard est accepté par 100 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Brodard:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian

(SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).  
*Total: 100.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition de M. Brodard.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

**Brodard Claude** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Oui, alors cette fois-ci, je peux véritablement parler au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG). Nous avons déposé cet amendement, puisqu'il s'agit d'un projet d'importance cantonale. Et puis les limites sont dépassées. Même si c'est un engagement conditionnel, les limites sont dépassées. Donc, il fallait rectifier. Et puis, donc, c'est bel et bien soumis au référendum financier facultatif. L'obligatoire, ça sera plus tard, lorsqu'il y aura le crédit d'engagement. Donc, je vous demande de soutenir cet amendement et puis je remercie M. Schmid, notre secrétaire, qui m'a mis en garde contre cet élément-là.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

> Adopté.

## Deuxième lecture

### I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 104 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 104.*



---

**Motion 2023-GC-104****Création d'un cadre légal plus précis pour l'exploitation des gravières**

---

Auteur-s:	<b>Kubski Grégoire</b> ( <i>PS/SP, GR</i> ) <b>Kolly Gabriel</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>25.04.2023</b> ( <i>BGC mai 2023, p. 1840</i> )
Développement:	<b>25.04.2023</b> ( <i>BGC mai 2023, p. 1840</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>12.11.2024</b> ( <i>BGC décembre 2024, p. 5135</i> )

---

**Prise en considération**

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je m'exprime comme motionnaire, mais également comme syndic de Corbières, commune qui a la chance d'avoir sur son territoire une gravière en exploitation, sur laquelle est prévu une extension, extension qui avait les notes les plus hautes dans le projet du Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) et qui avait été soumis à la population. Il y aura donc un impact financier certain pour la commune de Corbières dans les prochaines années. Mais Corbières est également une commune qui a sur son territoire une autre gravière privée en exploitation. Je suis également l'auteur d'une des deux questions écrites citées dans la réponse à la motion. Cette réponse m'avait poussé à déposer cette motion avec mon collègue Kubski.

Les communes sont responsables en matière de constructions. En tant que syndic qui défend l'autonomie communale, cette motion peut paraître particulière, je veux bien l'admettre. Malgré tout, du haut de mon expérience, il faut être clair. Les communes n'ont plus grand-chose à dire lors des procédures qui concernent les gravières. Les mises en zone sont la plupart du temps séparées des procédures standard de PAL – normal. Les exploitants mandatent leur propre bureau d'urbanisme ainsi que leurs propres ingénieurs pour les contrôles et les projets – toujours en relation avec le canton, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et le Service de l'environnement (SEn). Le problème, Mesdames, Messieurs, se situe plutôt lors de l'exploitation, car celle-ci ne respecte pas les limites voulues, pas les rythme, quand du recyclage intervient, alors que la zone n'est pas conforme. Souvent, il s'ensuit de nombreux échanges dans lesquels la commune doit se positionner. Mais, il faut être clair, peu de conseillers communaux ont la chance d'avoir des connaissances à l'interne. A titre de la commune de Corbières, j'ai eu la chance d'avoir, pendant de nombreuses années, un vice-syndic qui était ingénieur en environnement et qui nous a, à ce titre-là, beaucoup aidé. Mais, souvent, le temps que la commune mandate un ingénieur, une entreprise, les problèmes ont empiré, ont été enfouis 4 mètres sous terre, ce qui fait que très souvent les élus sont démunis. Les écritures et les échanges de courrier entre la préfecture, l'entreprise, l'avocat de l'entreprise et la commune qui doit se positionner font que les citoyens qui subissent souvent ces nuisances ne sont vraiment pas contents et mettent de la pression, ce qui est normal, sur le conseil communal, qui est leur principal interlocuteur.

Comment faire la différence entre du concassage de matériaux de chantier d'un chantier de construction proche et le concassage des matériaux d'exploitation, car c'est aussi là, l'un des principaux problèmes que les communes rencontreront à terme. Recycler, c'est bien. Le canton l'a mis dans ses appels d'offres, notamment pour les routes. Mais il est clair que notre canton n'a pas assez de zones légalisées pour ce type de travaux de concassage, ce qui crée actuellement pas mal de nuisances, qui retombent sur les communes et les citoyens des communes. De mon point de vue, le canton doit reprendre ce type de contrôle et de suivi, ce qui libérera les communes de certaines tâches difficiles à assumer et sur lesquelles, il faut être clair, elles n'ont pas grand-chose à dire en définitive, mis à part se positionner sur des rapports faits par des ingénieurs.

Je salue la proposition du Conseil d'Etat de financer ces prestations par un émolument. Actuellement, comme commune, quand vous devez mandater un prestataire externe pour des évaluations, il est très compliqué, voire impossible, de récupérer les montants investis que le conseil communal doit payer pour obtenir les différentes réponses.

Avec notre motion, les communes continueront de donner les permis, de modifier les PAL et de donner leurs préavis sur ces exploitations. Elles pourront continuer de prélever des taxes et autres frais. Mais, les exécutifs, les mandataires ne seront plus pris entre les citoyens, les entreprises, l'Etat, les services de l'Etat lors des différents problèmes d'exploitation.

Mesdames, Messieurs, si j'ai déposé cette motion comme syndic, propriétaire d'une gravière dans ma commune, vous pensez bien que le but n'est pas de tirer une balle dans le pied sur le long terme. Le but est de décharger les conseils communaux et les exécutifs communaux des nombreux problèmes qui arriveront. On le voit avec les réactions qu'on a maintenant avec le

projet du PSEM, c'est encore aujourd'hui dans les journaux. C'est de plus en plus compliqué. C'est compliqué pour l'Etat et pas facile pour les services. Et ça sera de plus en plus compliqué pour les conseils communaux.

Pour toutes ces raisons, je vous demande donc de soutenir cette motion.

**Freiburghaus Andreas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion, für welche ich spreche, hat mit Interesse von der Antwort des Staatsrates zu dieser Motion Kenntnis genommen. Ich habe keine Interessenbindung zu diesem Geschäft, ich bin Syndic einer mittelgrossen Gemeinde, die aber über keine Kiesgrube verfügt

Die Motionäre fordern, dass einheitliche Kontrollen über die Anlagen auf dem ganzen Kantonsgebiet durchzuführen seien und dass diese einer klaren gesetzlichen Grundlage bedürfen. Die Verantwortung dafür soll von den Gemeinden zum Kanton wechseln. Auch wenn diese Änderung nicht den Herzbereich der Gemeindeautonomie trifft, so ist es doch eine Aufgabe mehr, welche zum Kanton zentralisiert wird. Der Staatsrat teilt in seiner Antwort mit, dass mehrere Vollzeitstellen für die Übernahme dieser Aufgabe aufgrund der Vorstellungen der Motionäre und der weitergehenden Überlegungen des Staatsrats nötig wären.

Unsere Fraktion stellt den Zusatznutzen grundsätzlich in Frage. Auch wenn die zusätzlichen Kosten den Betreibern der Anlagen auferlegt werden, entstehen zusätzliche Produktionskosten, welche durch den Verbraucher zu tragen sind. Und wo liegt der Mehrwert dieser zentralisierten und intensiveren Kontrolle? Sicher nicht darin, dass dadurch die Anzahl der Kantonsmitarbeiter um mehrere Vollzeitäquivalente aufgestockt werden muss. Wohlverstanden, auch unsere Fraktion ist der Überzeugung, dass diese Abbaustellen kontrolliert werden müssen. Wir stellen aber fest, dass durch das immer offenere Auge der Bürger die soziale Kontrolle der Bevölkerung ergänzend und vielfach intensiv wahrgenommen wird.

Zusammenfassend halte ich fest, dass die grosse Mehrheit der Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion in den Auswirkungen der Annahme dieser Motion vor allem einen Kostensprung ohne einen entsprechenden Mehrwert erwartet. Und wenn wir uns an die Debatte zum Budget 2025 vor einem Monat in diesem Saal erinnern, kann die Antwort auf dieses Begehren nur ein Nein sein. Ich empfehle Ihnen also, diese Motion abzulehnen.

**Doutaz Jean-Pierre** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts avec ce dossier: je suis syndic de la commune de Gruyères, laquelle est propriétaire, mais non exploitante, d'une petite carrière de tuffe. Je m'exprime également au nom du groupe Le Centre.

Le groupe Le Centre a pris connaissance avec, naturellement, un intérêt, une attention particulière à la problématique soulevée par les motionnaires ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. La proposition des motionnaires de donner la tâche de surveillance exclusivement au canton afin de garantir une égalité de traitement pour toutes les exploitations à l'échelle peut faire sens, dans le cadre d'un traitement par unité de matière. Cependant, elle est en parfaite contradiction avec une certaine autonomie des communes.

Les communes ont le devoir, vous le savez, et la responsabilité de leur plan d'aménagement local (PAL) dans lequel doivent être inscrites ces zones spéciales en conformité, naturellement, avec le plan directeur régional et le plan directeur cantonal. Les communes négocient aussi généralement des contreparties financières ou autres, liées aux nuisances, aux accès ou envers d'autres éléments en fonction de la particularité d'un site. Il est vrai que le suivi et le contrôle de l'exploitation par la commune demandent des compétences très spécifiques, techniques, difficilement disponibles à l'intérieur des communes. Les communes peuvent, par contre, s'adresser à un spécialiste ou un inspecteur reconnu en la matière, voire – le rapport le cite – à l'association Matériaux de construction circulaires Suisse ou à une faïtière neutre et impartiale.

Dans nombre de cantons, dont Fribourg, tous les sites d'extraction et installations de traitement de déchets de chantier sont soumis, à ma connaissance, au contrôle de Matériaux de construction circulaires suisse par décret. De plus, dirais-je, le canton lui-même dispose de spécialistes en la matière.

Dans sa réponse, le canton confirme qu'un contrôle renforcé des sites d'exploitation est inscrit depuis 2010 dans la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et exige un rapport annuel sur l'exploitation. De plus, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter, revalidée tous les 5 ans par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), est aussi une cautèle suffisante.

Avec ces arguments, le groupe Le Centre constate que l'Etat a aussi toutes les compétences pour assumer le suivi et le contrôle de l'ensemble de ces gravières et installations de recyclage de matériaux, y compris la qualité des ressources nécessaire. Les communes ont les moyens d'agir et de prendre leurs responsabilités également en toute autonomie. Rajouter une couche nous paraît inutile. Les procédures existent. Les cas particuliers ne doivent pas générer la règle. Et lorsqu'il y a plainte, que des décisions soient rapidement prises par l'autorité compétente, c'est un vœu et un souhait.

Dans la mesure où les lois sont en place, que les compétences existent et que les méthodes sont approuvées, le groupe Le Centre ne veut pas d'une usine à gravier ou, respectivement, d'une usine à gaz supplémentaire. Cela n'engendrera que des

charges administratives, financières toujours plus fortes, qui se répercuteront encore par une augmentation des coûts sur le consommateur.

Vous l'avez bien compris, le groupe Le Centre ne soutiendra pas, dans sa majorité, cette motion.

**Tritten Sophie** (*VEA/GB, SC*). Mon lien d'intérêt: je vis à Gibloux, commune sur laquelle se trouve la gravière de Grands-Champs, dont le site d'exploitation est traversé par l'autoroute. Gibloux semble d'ailleurs être un gisement inépuisable de graviers au vu des cartes du Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) mises en consultation cet été. Je m'exprime au nom du groupe groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Avec ma collègue Paola Ghielmini Kraysenbühl, nous avons déposé une question sur la surveillance des gravières, après qu'il a été rendu public qu'une gravière sur la commune du Bois-d'Amont ne respectait pas le permis d'exploiter. La présente motion soulève donc les mêmes inquiétudes que celles que nous partagions avec ma collègue Paola.

La protection des nappes phréatiques, des biotopes, des corridors à faune, tout comme les conditions auxquelles le permis d'exploiter est soumis, demandent des compétences variées, mais spécifiques, dont ne disposent pas nécessairement les communes. La surveillance des mesures de compensation repose également sur une vigilance particulière. Par ailleurs, se pose la question du conflit d'intérêts des communes, qui profitent de la manne financière qu'offre l'extraction du gravier. De ce fait, transmettre au canton la charge de la surveillance nous semble judicieux.

Le délai de 5 ans pour effectuer des contrôles complets nous paraît trop long, de même qu'attendre des dénonciations ou des expertises, expérience faite d'ailleurs à Gibloux. C'est parce que nous avons un éminent fonctionnaire de l'Etat de Fribourg responsable de la faune et des forêts qu'il y a une certaine vigilance qui s'applique à la surveillance de notre gravière.

En l'état, le fait de transmettre au canton les émoluments que les exploitants versent maintenant aux communes pour la tâche de surveillance est donc une opération qui serait neutre pour les finances de l'Etat, en tout cas de notre point de vue. Bon, ça devrait quand même satisfaire les plus économes d'entre nous, mais surtout, ça garantirait la préservation de l'intérêt général.

C'est donc avec ces remarques que le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra à l'unanimité la présente motion.

**Zamofing Dominique** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune avec une gravière en exploitation sur son territoire.

Oui, pour une commune, c'est difficile de contrôler l'exploitation d'une gravière ou d'une décharge. Mais nous pouvons nous appuyer sur le permis d'exploitation ainsi que sur tous les rapports de suivi que chaque exploitant doit respecter et fournir. J'ose espérer que ces rapports, effectués par des professionnels, sont sérieux et corrects.

Dans la réponse à la motion, il est mentionné que plusieurs équivalents plein-temps (EPT) devraient être engagés pour effectuer les contrôles et cela me fait un peu peur. Pour avoir une vision claire sur l'effet de cette motion, il aurait été souhaitable de savoir combien EPT il est prévu d'engager pour contrôler ces 50 gravières ou décharges.

L'Etat a déjà dans ses différents services les spécialistes pour effectuer de nombreux contrôles et les réalise déjà. Je ne suis pas certain que deux contrôles annuels excluent toutes les exploitations abusives ou incorrectes et que la modification d'une loi pour un ou deux cas isolés apporte beaucoup d'efficacité.

De combien cela va-t-il renchérir le prix du gravier, respectivement du mètre cube mis en décharge avec l'émolument prélevé? Ce sont des questions essentielles. Cela va renchérir le prix de la construction et, par conséquent, cela augmentera encore la différence entre le prix du gravier local et le gravier étranger.

Pour ces raisons, je m'opposerai à cette motion.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je connais très bien le domaine des gravières, ayant côtoyé, durant mon mandat de directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, l'Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton.

Cette loi est totalement inutile. Les aires d'exploitation sont déjà sous contrôle - autant celles qui produisent des matériaux que les décharges. Ces contrôles sont bien plus importants que vous ne l'imaginez et aucune petite ou moyenne entreprise (PME) de ce canton ne subit le même régime. Ils sont annuels, avec des rapports à l'appui, remis systématiquement au canton, dans les domaines suivants: suivi pédologique, biologique, hydrogéologique, géométrique, complétés par les volumes exploités ou mis en décharge.

De plus, d'importantes garanties financières sont déposées auprès du canton. Le contrôle de toutes les installations de recyclage, notamment celles visées par les motionnaires, a été délégué par le Service de l'environnement (SEn) en 2021 déjà à deux organismes nationaux. Les frais de contrôle sont pris en charge par les entreprises elles-mêmes. 20 cantons suisses pratiquent les mêmes contrôles avec les mêmes organes. L'égalité de traitement existe donc déjà, contrairement à l'avis des motionnaires.

Si les communes, M. le Syndic, n'ont pas les compétences pour vérifier la conformité d'un permis de construire ou d'un permis d'exploiter, c'est leur devoir de les acquérir ou alors de solliciter les personnes ou l'autorité qui les ont, ces compétences.

Mesdames et Messieurs les syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, vous ne pouvez pas systématiquement exiger le respect de votre autonomie communale et, dans le cadre de cette motion, vous libérer des contrôles tout en encaissant les royalties sur chaque mètre cube de gravier exploité sur votre territoire. Vous êtes nos yeux! Ceux qui peuvent déceler des situations problématiques avec vos citoyens, votre devoir est de contrôler les permis et de dénoncer les irrégularités. Que pourront faire de plus les fonctionnaires supplémentaires du canton qu'il faudra engager? Combien seront-ils? Auront-ils toutes les compétences des professionnels déjà mandatés? Pas sûr.

Toutes les bases légales existent déjà. Elles traitent aussi bien des gravières et carrières, des installations de recyclage, des déchets miniers ou de chantier, de tout type de décharge dans le domaine des conditions-cadre et spécifiques, des contrôles, des compétences et aussi des sanctions.

Si cette motion devait être acceptée, je me pose une question: ne devrait-on pas déposer une autre motion pour améliorer le contrôle des comblements agricoles? Nombreux sont les comblements non autorisés et j'en ai des exemples encore aujourd'hui. Pour les payer, on pourrait taxer les grandes entreprises agricoles et un peu moins les petites, comme le propose le Conseil d'Etat pour les PME des gravières.

Je comprends que le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cette motion, voyant la possibilité d'engager quelques fonctionnaires supplémentaires, financés par notre économie.

En acceptant cette motion inutile, le prix du gravier et des produits dérivés, béton, enrobés, va certainement augmenter ainsi les graviers du Jura français pourront être livrés non plus jusqu'à Matran, mais bientôt à Corbières, à Planfayon et peut-être, par la suite, dans les confins de notre canton.

Chères et chers collègues, cette loi, je le répète, est totalement inutile. Je la refuserai et je vous invite et vous engage à en faire de même.

**Riedo Bruno** (*UDC/SVP, SE*). Ich äussere mich im Namen der Schweizerischen Fraktion der Volkspartei und habe keine Interessenbindungen in diesem Geschäft.

Die beiden Grossratskollegen Grégoire Kubski und Gabriel Kolly haben am 25. April 2023 eine Motion eingereicht, welche die Schaffung eines präzisen gesetzlichen Rahmens für den Kiesabbau im Kanton Freiburg fordert. Wie Motionär Kolly bereits in seinen Ausführungen erläuterte, geht es ihnen vor allem darum, die Sachkompetenz bei den Kontrollen der Bewirtschaftung der rund 50 Kiesgruben im Kanton zu verbessern.

Das gültige Gesetz setzt in erster Linie die Gemeindebehörden in die Pflicht, die Befolgung des Gesetzes, der Reglemente, der Pläne, der Bewilligungsbedingungen usw. zu überwachen. Bei widerrechtlichen Handlungen informieren diese dann das Oberamt ihres Bezirks. Einerseits ist es sinnvoll, dass diese Überwachung mit einer gewissen Nähe und Ortskundigkeit erfolgt, andererseits erfordert dies von den Gemeindebehörden heute bereits eine Spezialkompetenz. Die Frage lautet also: Wollen wir eine etwas professionellere Kontrolle anstreben, welche jedoch die Gefahr mit sich bringt oder bringen könnte, die Nähe zum Objekt zu verlieren?

Als sehr wichtiger Punkt erscheint uns, dass der Staatsrat in seiner Antwort darauf hinweist, dass im Falle der Umsetzung der Motion mehrere zusätzliche kantonale Stellen geschaffen werden müssten. Dabei wird vorgeschlagen, die durch diese neuen Überwachungen verursachten Kosten über eine vom Betreiber zu entrichtende zusätzliche Gebühr zu decken. Sollte die Motion also angenommen werden, gehen wir davon aus, dass diese neu geschaffenen Stellen, wie vom Staatsrat versprochen, keine zusätzlichen Nettokosten auslösen werden. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt der Motion mit grosser Mehrheit zu.

**Morand Jacques** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je m'adresse ici à vous en tant que président du Club des communes.

Bien sûr, on a partagé et discuté sur cet objet. On était assez partagés, mais quand même enclins à accepter cette motion. Mais, il y avait beaucoup de réserves aussi. Je ne vais pas faire beaucoup de redites.

Notre collègue député Wicht a expliqué tous les arguments en défaveur de cette motion. D'autres arguments parlaient en sa faveur. C'est assez partagé. On perd l'autonomie communale en mettant ceci dans les mains de l'Etat. L'Etat va engager des personnes supplémentaires, qui vont être financées par l'économie. Et puis, on perd l'autonomie communale d'un autre côté. Et si le Conseil d'Etat ou les représentants du gouvernement engageaient des bureaux d'ingénieurs pour faire ces contrôles, les communes, on peut aussi, nous, les engager, ce qui reviendrait au même.

Donc, par rapport à ces éléments-là, je pense que la sagesse est aujourd'hui de ne pas forcément légiférer quand on n'en a pas forcément besoin. On a déjà beaucoup de lois. Et le problème n'est pas majeur aujourd'hui.

Donc, on avait plutôt l'intention d'accepter cet élément. Quand même, on était partagé. Mais, je crois qu'aujourd'hui, on peut dire qu'on est plutôt pour le refuser.

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Vous l'avez lu dans la presse encore ce matin, il y a une vraie défiance. Il y a une vraie méfiance, dans la population, il y a une vraie inquiétude vis-à-vis de l'exploitation des gravières. En fait, la population non politisée, elle a ces inquiétudes par rapport à ces exploitations et par rapport aux contrôles qu'il peut y avoir. Et je crois que c'est notre devoir aussi d'écouter ces inquiétudes-là.

Quand il y a un domaine d'activité qui fait l'objet d'une telle défiance, il faudrait idéalement une réaction. Je vais prendre un exemple concret où il y a eu une réaction, c'est le milieu bancaire, que vous connaissez toutes et tous. Dès le moment où il y a une vraie défiance vis-à-vis du milieu bancaire, qu'est-ce qu'ont fait les banques? Elles se sont réunies et elles ont dit: ben, on finance nous-mêmes notre propre contrôle. Elles financent elles-mêmes l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) qui a été mise en place. Et la FINMA, au final, c'est quoi? C'est une entité qui est financée par les banques pour les surveiller. Et, au final, ça rétablit le sentiment de confiance qu'aura la population vis-à-vis de ces institutions, parce qu'ils se disent: ben, voilà, il y a un contrôle qui est efficace, qui est fait par de vrais professionnels et ça simplifie aussi les tâches des communes. Et je crois que c'est un exemple concret où les acteurs eux-mêmes ont eu la sagesse de se dire: ben, oui, en fait, le fait d'avoir un contrôle qui est bien fait et qui est légitime remplit cette condition de confiance.

Je crois qu'on ne parle pas pour un cas isolé. Dans les réponses aux interventions des députés Kolly et puis Tritten, il était dit qu'il y avait 7 % des gravières où il y avait un non-respect du périmètre d'exploitation des gravières, 17 % des gravières où, à la suite du contrôle, il y a dû avoir une modification des conditions d'exploitation. Et puis, je crois que, M. Wicht, je vous ai bien entendu, mais je crois que vous ne comprenez pas, dans votre raisonnement, les situations où ce sont des exploitations non légalisées et là, dans ces cas-là, on se retrouve en dehors des contrôles qui sont prévus. Et ça, je crois que c'est quelque chose qui n'est pas prévu dans ce qui existe actuellement et pour laquelle il pourrait y avoir une vraie plus-value.

Aujourd'hui, si on constate qu'il y a une activité non conforme des gravières, qu'est-ce qui se passe? Le conseil communal doit se dire: en fait, c'est la commune qui intervient et qui doit veiller au respect de la loi et des conditions de permis, mais, en revanche, si ce sont des travaux qui sont menés sans permis ou avec un permis qui est défectueux, à ce moment-là, c'est le préfet qui doit intervenir. Et puis, si c'est en zone agricole, alors là, c'est la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) qui doit intervenir. Et voyez, mettez-vous à la place des conseillers communaux en charge, qui sont, souvent, pleins de bonne volonté mais qui doivent se poser toutes ces questions juridiques. Ils vont faire quoi? En fait, ils vont engager un avocat, ils vont engager un ingénieur, ce sont des frais à la charge de la commune, c'est du temps énorme qui pourrait être simplement mis dans les mains de contrôleurs qui font ça tous les jours et qui ont de vraies compétences en la matière. Et je crois que ça serait un vrai gain pour les communes de ne pas se poser les questions juridiques extrêmement compliquées comme: est-ce à la Préfecture que je dois m'adresser? est-ce à la DIME? est-ce à moi d'intervenir et, cas échéant, de quelle façon?

Es macht wirklich keinen Sinn, eine technisch und rechtlich so komplizierte Aufgabe den Gemeinderäten zu überlassen. Der Status Quo ist ehrlich gesagt nicht vernünftig.

Moi, ce que je souhaite juste vous dire, c'est: pensez aux conseillères et conseillers communaux qui sont en charge de ces dossiers-là, qui sont dans ces communes-là, au moment du vote. Parce que, si vous voulez juste enrichir les avocats, au final, c'est le statu quo qui va juste leur permettre de s'enrichir.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** Je viens d'être interpellé par le député Kubski, qui a pris l'exemple de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Je rappelle que les gravières ont des contrôles qui sont faits par des instances supérieures et qu'elles financent elles-mêmes.

Et puis, il y a la question des entreprises qui ne respectent pas certaines conditions, voire des exploitations qui se mettent en place au jour le jour. Dans le domaine du contrôle du travail au noir, c'est l'Etat qui paie les contrôles. Ici, on veut faire payer les grandes entreprises, il y en a 5 ou 6 dans ce canton, grandes exploitations des matériaux, et c'est à elles qu'on veut faire payer le contrôle qu'on aimerait mettre sur celles qui ne respectent pas les règles. Ce n'est pas tout à fait correct.

**Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** La motion dont nous parlons aujourd'hui s'inscrit dans un contexte émotionnel un peu plus large. La plupart d'entre vous suivent avec attention notre presse quotidienne jusqu'à aujourd'hui. Alors, il n'est pas question aujourd'hui, évidemment, d'ouvrir le débat sur ce plan, même si certaines et certains d'entre vous l'ont évoqué un petit peu en marge. Mais, il faut rappeler que, si nous voulons continuer à construire dans notre canton tout en augmentant la part de recyclage de manière ambitieuse, nous devons pouvoir disposer aussi de graviers de chez nous. Et sur ce point-là au moins – je suis d'accord sur beaucoup de choses, d'ailleurs, avec député Jean-Daniel Wicht – et sur le point de ne pas aller chercher le gravier en France, on est certainement d'accord aussi, dans la mesure où personne, ou presque, ne souhaite aujourd'hui que nous fassions venir des

milliers de poids lourds chaque année de France avec du matériel français, ce qui arrive malheureusement encore mais est assez irritant si on se rappelle toutes les ressources dont dispose notre canton de manière locale ou régionale.

La procédure de consultation sur le Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) a montré une méfiance profonde de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens envers les autorités, qu'elles soient communales ou cantonales, envers les entreprises, en fait à peu près envers tout le monde qui est soupçonné d'aller chercher du gravier à un endroit où il ne faudrait pas, où ça fait du bruit, où ça fait des nuisances, etc., dans un amalgame, d'ailleurs, parfois, un tout petit peu surprenant.

La motion, c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat vous en recommande l'adoption, permet de contribuer à un climat de confiance, un climat de confiance indispensable pour pouvoir encore utiliser nos ressources naturelles sans aller les chercher ailleurs, voire à l'étranger. Je peux comprendre, jusqu'à un certain point, le point de vue des entreprises de la construction, qui respectent les règles du jeu. Mais, comme l'a relevé à juste titre le député Wicht, il y a des moutons noirs, qui contribuent à la méfiance face aux entreprises qui souhaitent exploiter les matériaux, mais s'opposent à renforcer, modestement, les contrôles.

Et les députés qui s'opposent à tout contrôle supplémentaire doivent prendre conscience qu'ils contribuent à réduire encore le peu de confiance que nombre de citoyennes et citoyens ont et cela pour des montants dérisoires face aux chiffres d'affaires des principaux concernés. Ils courent un dol éventuel fort de rendre impossible les nouvelles exploitations ou les extensions d'exploitation dans notre canton, au détriment de l'intérêt public et peut-être au détriment même des entreprises qui s'opposent actuellement à ce modeste émolument supplémentaire et aux contrôles supplémentaires.

Je rappelle qu'une majorité des communes qui ont répondu à la consultation s'opposent aux projet de gravières. Je rappelle aussi que sans décision communale de mise en zone, il n'y a pas de nouvelles gravières ou d'extension. Les députés motionnaires prévoient des mesures relativement simples, qui n'affectent pas les recettes, la question a été posée, qui n'affectent pas les recettes que les communes sites perçoivent déjà aujourd'hui sous forme d'émolument ou sous d'autres formes contractuelles, qui restent relativement variées, qui sont tout à fait passionnantes, par ailleurs, avec des prix qui varient du simple au facteur 10 en fonction des capacités de négociation des communes, émoluments, qui, par ailleurs, restent extrêmement modestes face aux coûts de la construction. On parle sur un projet de construction complète de choses qui sont dans l'ordre de grandeur des pourmilles. Donc, parler de l'augmentation massive du prix de la construction, avec tout le respect, ça me semble quand même un peu exagéré si on s'occupe de temps en temps un peu de chantiers, ce qui m'arrive.

C'est sans doute pour ces raisons-là aussi que le Club des communes soutient la motion.

Zu Grossrat Freiburghaus: Sie haben von weniger Gemeindeautonomie gesprochen. Gemeindepräsident Kolly hat erwähnt, dass dies zwar auf dem Papier stimmt, faktisch aber kaum, denn es gibt Gemeinden, die tun schlicht nichts. Dann kommt irgendjemand und sieht etwas oder sieht es auch nicht. Es gibt Gemeinden, die tun etwas und müssen private Büros anstellen, die relativ teuer sind, und das geschieht dann mit dem Geld der Steuerzahler in den entsprechenden Gemeinden und nicht mit dem Geld der Betreiber. Ob das die bessere Lösung ist, kann man sich tunlichst fragen. Es gibt mehrere Gemeinden, die heute die Arbeit machen, aber es kostet sie relativ viel. Grossrat Kolly hat das erwähnt. Man muss dann Beratungsbüros nehmen, die die Kontrollen machen mit dem Geld der Steuerzahlenden. Denen muss man erklären: Erstens gibt es Lärm und Belästigung und zweitens müsst ihr mit euren Steuergeldern auch noch die Kontrolle dafür bezahlen.

Sie haben gesagt, es gibt keinen Mehrwert, Grossrat Freiburghaus. Doch, es gibt einen Mehrwert. Es trägt bei zum Vertrauen, das wir unbedingt zurückgewinnen müssen, wenn wir in unserem Kanton überhaupt noch Gemeinden finden wollen, die bereit sind, Einzonungen vorzunehmen für neue Kiesgruben oder für Erweiterungen von Kiesgruben. Im Moment sieht es nicht sehr gut aus. Die Antworten der meisten Gemeinden auf die Vernehmlassung zum Sachplan zeigt, dass wir nicht mehr sehr viele Gemeinden haben, die noch bereit sind, sowas zu tun. Es gibt Gemeinderäte, die würden das noch gerne machen, aber die Gemeindeversammlung, die zwar keine formale Kompetenz dazu hat, findet das meistens nicht sehr lustig und wählt die Leute im schlimmsten Fall ab bei den nächsten Wahlen - alles erlebte Sachen. Insofern: Das Vertrauen ist zentral, und hier haben wir einen Vorschlag, der mit relativ geringen Mitteln ermöglicht, wieder etwas mehr Vertrauen in diesem Geschäft zu haben.

Député Doutaz, les contreparties financières, elles, ne sont pas remises en question, comme déjà dit, par l'émolument qui découlerait de l'adoption de la motion Kolly-Kubski.

Je remercie d'ailleurs le député Doutaz pour son constat de satisfaction des contrôles existants de la part du canton, ce qui peut évidemment paraître légèrement ambivalent au vu des intérêts particuliers que vous avez à juste titre déclarés, mais je prends, néanmoins, le compliment avec un grand plaisir.

Les dénonciations, oui, il y en a de plus en plus. Mais, c'est un peu délicat de construire un système sur des dénonciations individuelles. Alors, effectivement, ça augmente, dans tous les domaines, d'ailleurs, des permis de construire comme des constructions illicites. Mais ça pose d'autres questions quand on sait qu'on a plusieurs communes qui nous ont déclaré plus de 100 constructions illicites sur de petits territoires communaux. Je vous laisse faire l'extrapolation sur les 126 communes

du canton, ce que ça donne. Quand on est dépendant de dénonciations individuelles, on doit expliquer à quelqu'un qui a été dénoncé que, oui, il a raison, 10 autres exemples dans la commune sont les mêmes, mais ils n'ont pas été dénoncés. C'est toujours un peu délicat de construire un système sur la dénonciation individuelle et le fonctionnement d'un système sur la dénonciation individuelle, tout particulièrement dans un domaine où la confiance doit être regagnée, comme le montre la consultation sur le PSEM.

Député Wicht, contrôle par la branche: oui, ce sont des choses qui se font. Ca existe dans d'autres domaines. Dans le cas des consultations, il y a eu des soirées assez émotionnelles à certains endroits. Je me souviens d'une soirée où des opposants aux gravières nous ont indiqué qu'on était un petit peu des pourris, parce qu'on laissait contrôler les gravières par des contrôleurs qui sont directement issus d'une association qui, elle, est également constituée de gens proches des gravières, que c'était plus proche des amicales de braconniers qui nomment les gardes-chasse que de quelque chose de civilisé. J'ai gentiment expliqué aux 10 citoyens un peu irrités qu'on n'en était quand même pas là. Mais effectivement, ce ne sont pas des choses qui suscitent la confiance de manière globale dans notre climat, où on cherche un peu les choses dont on doit se méfier.

Par ailleurs, je reprends avec intérêt votre future motion annoncée sur le contrôle des comblements agricoles, qui est une Arlésienne dont nous aurons encore l'occasion de nous occuper. Vous avez un courage politique assez extraordinaire d'oser proposer la motion supplémentaire sur les comblements agricoles, au vu de votre voisin de droite.

Zu Grossrat Riedo: Ich kann nur bestätigen, dass es heutzutage effektiv oft die Gemeinden sind, die mit Steuergeldern das Ganze bezahlen müssen, wenn sie es machen. Die, die es nicht machen, tun es nicht. Und ich kann bestätigen, es gibt keine Zusatzkosten für die Gemeinden, das wird, wie es in der Antwort des Staatsrats steht, exklusiv über die Gebühren bezahlt.

Wir haben noch geschaut, wie viel es braucht, wenn man das einigermaßen zivilisiert machen will, wenn man nicht in eine Kontrollitis verfallen will, sondern das Nötige machen will, um den minimalen gesetzlichen Grundlagen zu entsprechen. Wir können einen Stab machen mit zwei Personen und werden schauen, was wir damit anstellen können. Ich gehe davon aus, mit dem kann man durchaus für die 50 Kiesgruben, die heute im Kanton existieren, die entsprechende Arbeit leisten. Wenn man den Betrag der Kosten für so etwas auf die gesamten Baukosten extrapoliert, sind wir im besten Fall im Promillebereich, wahrscheinlich darunter, wenn man die üblichen Kosten einer Baustelle anschaut.

Enfin, au député Morand: le Conseil d'Etat remercie le Club des communes pour son soutien et le député Morand pour ses extraordinaires capacités en termes de slalom géant, mais on pourra tester ça sur la neige.

Merci bien pour votre attention!

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 57 voix contre 45. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 57.*

*Ont voté non:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/

Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 45.*

*Se sont abstenus:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Rapport 2024-DIME-223

### Compensation des émissions de CO2 dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2019-GC-32)

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **29.10.2024 (BGC décembre 2024, p. 4995)**

#### Discussion

**Berset Alexandre (VEA/GB, SC).** Mes liens d'intérêts: je travaille actuellement à la mise en œuvre d'instruments de politique climatique nationale auprès de l'Office fédéral de l'environnement. Et je parle au nom du groupe des VERT·E·S et alli·e·s.

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de ce rapport, dont le temps de réalisation s'est avéré inversement proportionnel à sa longueur. Nous concevons bien qu'un certain travail en amont a été nécessaire. Cependant, cinq ans pour une page, ça semble quand même un peu excessif.

Le postulat demandait au Conseil d'Etat de mettre en place une plateforme permettant aux citoyennes et citoyens de compenser leurs émissions par des projets locaux. Nous saluons la coordination de l'Etat avec la plateforme CarbonFree existante ainsi que le développement et la mise en ligne d'un calculateur de l'empreinte carbone. Cette démarche nous paraît efficiente et pragmatique.

Concernant le calculateur d'empreinte carbone, si le niveau de détails est intéressant, nous craignons que le temps nécessaire pour renseigner les données ne soit trop important et puisse être rebutant. Alors, ça ne prend pas cinq ans pour renseigner les données nécessaires, c'est 30 minutes, mais, quand même, ça peut être un peu rebutant pour certains et certaines. Par exemple, le calculateur du WWF semble plus efficace dans ce sens. Donc, des améliorations sont peut-être nécessaires.

Concernant maintenant le choix des projets de compensation que propose la fondation CarbonFree. Notre groupe est, là aussi, un peu dubitatif. Par exemple, le projet "être heureux" soutient une structure d'accueil de pédagogie par la nature. Alors, c'est bien entendu un projet très positif, mais ce n'est pas un projet de compensation, en fait. Ça ne permet pas de réduire les émissions quelque part de manière directe et quantifiable.

Même chose pour le projet portant sur les bilans carbone des produits alimentaires locaux. Alors, c'est un projet vraiment très intéressant, très important. C'est d'ailleurs très bien expliqué sur le site de CarbonFree par notre collègue député Pierre-Alain Bapst, qui passe très bien en vidéo, donc je vous recommande d'aller le regarder. Donc, c'est un bon projet, mais ça ne permet, là encore, pas de réduire les émissions de manière quantifiable et directe quelque part. Donc, ce n'est pas un projet de compensation en soi, au contraire, par exemple, du projet qui est aussi sur le site de CarbonFree d'électrification du parc d'élévateurs de Sottas, qui ressemble davantage à un projet de compensation cette fois-ci. Donc, au vu du caractère



de certains projets, la plateforme CarbonFree, elle, ne répond pas, à notre sens, de manière satisfaisante au présent postulat. Nous posons la question suivante: cette problématique est-elle connue par le Conseil d'Etat? Et a-t-on prévu d'y remédier?

Enfin, concernant la compensation des émissions de manière générale, depuis le dépôt de ce postulat en 2019, il s'est passé beaucoup de choses. On a à présent un objectif national de zéro émission nette d'ici 2050 et puis, pour atteindre cet objectif de zéro net, on ne peut pas utiliser la compensation, parce qu'il ne doit plus rester davantage d'émissions que ce que l'on peut neutraliser, par exemple par le stockage ou le captage de CO<sub>2</sub>. Ça, ça marche, mais la compensation en est exclue. Donc, au vu des nouveaux objectifs de zéro émission nette, quelle place le Conseil d'Etat donne-t-il à la compensation des émissions dans sa stratégie climatique?

Sur ces considérations, notre groupe prend acte de ce petit rapport et en remercie le Conseil d'Etat.

**Schroeter Alexander** (PS/SP, LA). Ich habe keine Interessenbindung in dieser Sache, und ich äussere mich im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Wir möchten für den Bericht grundsätzlich danken. Trotzdem möchte ich einige Hinweise zum vorgeschlagenen Rechner machen. Mein Kollege wird mich dann noch ergänzen mit einigen anderen kritischen Bemerkungen.

Seit Jahren arbeite ich tatsächlich mit dem vorgängig erwähnten WWF-Footprint-Rechner, das heisst, ich arbeite nicht selbst damit, ich lasse arbeiten. Meine Studentinnen und Studenten sind verpflichtet, ihren Footprint zu berechnen, Überlegungen anzustellen, was man optimieren könnte, welchen Effekt es hat, wenn man auf dieses oder jenes mal verzichtet oder eben die Lebensgewohnheiten umstellt. Ich kann versichern, das ist sehr spannend und sehr erhellend, was dabei herauskommt. Aus pädagogischen Gründen kann ich nur unterstützen, dass dieser CO<sub>2</sub>-Rechner ein sehr guter, wichtiger, erster Schritt ist. Indikatoren, Zahlen, Zahlengerüste usw. können motivieren, erhellen, die Augen öffnen, können motivieren zum Verändern des Verhaltens, wie ich eben gesagt habe. Sie können auch zeigen, wo der grösste Hebel oder ein möglichst grosser Hebel anzusetzen ist.

Im Impressum des Rechners auf der Webseite unten sind einige statistische Zahlen drinnen mit 120 verteilten Labels, mit 12 Freiburger Projekten usw. Das sind sicher schon mal spannende Zahlen, ein guter Anfang. Im Detail betrachtet möchte ich mich zum Teil den kritischen Rückmeldungen meines Vorredners anschliessen.

Bei all dem möchte ich noch zwei Schlussbemerkungen anfügen: Der CO<sub>2</sub>-Rechner ist sehr differenziert, gerade auch in Bezug auf das persönliche Konsumverhalten und in Bezug auf das, was auf unseren Tellern landet. Vor lauter Differenzierung wird es allerdings wiederum ein bisschen ungenau. Ich nehme ein Beispiel heraus: Äpfel, Birnen und rote Beeren. Das ist nicht nur eine Frage der Menge, die der jeweilige Haushalt jedes Jahr davon verbraucht. Es ist durchaus auch eine Frage, wann ich die esse und woher sie kommen. Die Saisonalität ist ein grosser Unterschied beim CO<sub>2</sub>-Footprint zum Beispiel einer Erdbeere. Es ist nicht dasselbe, ob ich die Erdbeeren - mit Blick in die Auslagen und Gemüsegestelle der grossen Detailhändler - jetzt esse, oder ob ich sie beim Schiffensee selbst pflücken gehe, dann, wenn Saison ist.

Und noch eine zweite Schlussbemerkung: Vielleicht könnte man den einen oder anderen Punkt in der deutschen Version nochmals durch DeepL schicken oder, wie das früher geschah, einer Lektorin oder einem Lektoren zum Gegenlesen geben. Die Übersetzung von "logement" in "Gehäuse" zum Beispiel ist etwas verwirrend. Eine Schnecke hat ein Gehäuse auf dem Rücken, unter einem Logement ist jedoch wesentlich mehr als nur das Gebäude drin.

Nochmals herzlichen Dank für das Zurverfügungstellen des CO<sub>2</sub>-Rechners, für diese Zusammenarbeit. Ich hoffe, es wird viele Nutzerinnen und Nutzer geben, die ihn brauchen und nicht nur brauchen, sondern auch die Konsequenzen daraus ziehen, was man damit machen kann.

**Baeriswyl Laurent** (Le Centre/Die Mitte, SE). Mit dem vorliegenden Geschäft habe ich keine Interessenbindungen. Ich spreche im Namen meiner Fraktion Die Mitte.

In der Kürze liegt die Würze, wird man sich beim Verfassen des Berichts gedacht haben. Ich werde nicht viel länger werden und halte mich an die Marschrichtung des Staatsrates. Das Vorgehen des Staatsrates, keine neue Plattform zu erstellen, sondern auf eine bestehende Plattform zurückzugreifen und dazu beizutragen, diese zu erweitern, ist sehr sinnvoll. Dass sich im Verlaufe der Entwicklung weitere Kantone und Städte beteiligt haben und so auch Synergien genutzt werden konnten, begrüssen wir ebenfalls sehr. Und schliesslich erachten wir es als Erfolg, dass die Projektgouvernance in Freiburger Händen blieb. Wir haben jetzt ein gutes und tolles Instrument, das uns zur Verfügung steht. Die Frage, die sich uns hier stellt, ist, welche Gedanken sich der Staatsrat gemacht hat, diese Plattform bekannt zu machen, damit diese auch genutzt und eingesetzt wird.

Die Fraktion Die Mitte nimmt diesen Bericht zur Kenntnis und dankt dem Staatsrat für die Erarbeitung.

**Savary Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et je n'ai aucun lien d'intérêt particulier avec le sujet.

Le député Schmid a demandé au Conseil d'Etat de rédiger un rapport sur la possibilité de créer une plateforme Internet afin de proposer aux citoyennes et aux citoyens des projets régionaux permettant de compenser les émissions de CO<sub>2</sub> de manière volontaire. Cette plateforme a été créée via la fondation CarbonFree. Le postulat de M. Schmid a donc trouvé une réponse concrète.

Cependant, on peut regretter le caractère anecdotique de cette plateforme, le succès relatif qu'elle rencontre et finalement le peu d'attractivité de certains projets présentés. De plus, le questionnaire de la plateforme ne fonctionne pas avec un navigateur courant comme Safari et la teneur de certaines de ces trop nombreuses questions ne semble pas pertinente. Finalement, et sans surprise, le questionnaire dûment rempli, il apparaît que ce sont surtout les domaines du logement et des transports qui sont générateurs de CO<sub>2</sub>. Par conséquent, et bien évidemment, c'est surtout dans ces domaines qu'il faut agir pour réduire les émanations de manière efficace.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux n'est donc pas convaincu que ce type de plateforme soit d'une réelle efficacité pour réduire les émanations de CO<sub>2</sub>.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la commission cantonale de l'énergie.

Il est vrai que, depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en 2005, on parle de compensation. Et la priorité actuelle, c'est tout de même la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et finalement pas une compensation – parce que compenser n'est pas réduire. Alors, la question, la remarque, c'est: comment peut-on cibler les entreprises ou les organismes qui cherchent à compenser? Parce qu'en fait, il faudrait peut-être plus les encadrer, les aider pour réduire. Est-ce qu'il y a une stratégie? Est-ce que, à travers le Plan climat ou la Stratégie du développement durable, voire la Stratégie biodiversité, on peut y arriver ou est-ce que M. le Conseiller d'Etat aurait éventuellement une proposition à nous faire?

A part ça, en intervenant, c'est vrai que je me disais que ce serait peut-être plus approprié, si c'était le Directeur de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) qui répondait, mais on vous laisse, M. Steiert, peut-être nous donner quelques éclairages par rapport à ceci.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Ich versuche es so kurz zu machen wie die Interventionen der Grossrätinnen und Grossräte.

Au député Berset, cinq ans, oui, il a fallu du temps pour travailler. Alors, vous me direz qu'une page en cinq ans, ce n'est pas ce qu'il y a de plus productif, mais ce qui est derrière, c'est qu'on s'est évité un rapport, grâce au soutien, notamment, de la Chambre du commerce. Et puis, je note avec un sourire que le rapporteur du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux se permet une critique ouverte. La Chambre du commerce est l'auteur de la plateforme qu'il a critiquée dans ses méthodes, mais ça montre une certaine indépendance d'esprit, c'est bien.

Nous avons examiné tout au début les différentes plateformes existantes. Je vous rappelle que le député Schmid, qui est à l'origine du postulat, souhaitait une plateforme cantonale, c'est-à-dire avec un travail sur le canton, sur la région, et il y a un côté complémentaire par rapport aux plateformes nationales que vous avez évoquées. Je ne crois pas qu'elles soient en concurrence l'une avec l'autre. Il n'y a pas d'autres plateformes de ce type-là au niveau du canton. La question qui se posait était: est-ce qu'on crée notre propre plateforme en tant que canton en plus de la plateforme de la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF)? La réponse a été: non. Nous avons eu des échanges avec, à l'époque, l'ancienne directrice de la CCIF, M<sup>me</sup> Chantal Robin, qui a participé de manière active et qui a joué un très fort rôle dans le développement de cette plateforme. Nous avons eu des contacts avec les cantons de Suisse occidentale pour essayer d'éviter que chacun des cantons réinvente la roue et qu'on puisse profiter des efforts fribourgeois. C'a marché. Ce n'est pas évident que les Vaudois acceptent qu'un projet soit piloté par le canton de Fribourg. Ça a pu fonctionner aussi parce que tout le monde a vu qu'avec des efforts pas trop importants, sans faire des usines à gaz, on peut faire quelque chose de complémentaire, en termes de travail, avec un outil de type cantonal.

Zu Grossrat Schroeter: Wir werden gerne Ihren Vorschlag entgegennehmen, mit dem Autor der Plattform, das heisst, mit der Handelskammer, zu schauen, dass auch der deutsche Text einigermaßen entspricht. Ich möchte tatsächlich lieber in einem Haus als in einem Gehäuse untergebracht werden. Ich kann dem gut folgen.

Grossrat Baeriswyl und député Bonny: les questions sur la suite et sur la mise en évidence des résultats et aussi l'utilisation de l'outil passeront ensuite par le Plan climat et les différents outils que nous avons dans le cadre du Plan climat. Je peux confirmer les réponses que vous avez implicitement données à vos questions posées.

Et puis, j'en ai terminé et je vous remercie pour vos commentaires.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Election judiciaire 2024-GC-295

### Juge cantonal-e 80%

---

Rapport/message: 27.11.2024 (BGC décembre 2024, p. 5072)  
Préavis de la commission: 04.12.2024 (BGC décembre 2024, p. 5094)

---

#### Scrutin uninominal – premier tour de scrutin

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blancs: 2; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Alessia Chocomeli: 49; Wanda Carmen Suter: 33; Caroline Gauch: 20.

#### Scrutin uninominal – deuxième tour de scrutin

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 2; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue M<sup>me</sup> Alessia Chocomeli, à Fribourg, par 55 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Wanda Carmen Suter: 33; Caroline Gauch: 9.

---

## Election judiciaire 2024-GC-296

### Suppléant-e du Président ou de la Présidente au Tribunal pénal économique

---

Rapport/message: 27.11.2024 (BGC décembre 2024, p. 5072)  
Préavis de la commission: 04.12.2024 (BGC décembre 2024, p. 5094)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blancs: 4; nuls: 1; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu M. Mathias Boschung, à Fribourg, par 95 voix.

---

> La séance est levée à 16 h 20.

*Le Président:*

**Adrian BRÜGGER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Reto SCHMID**, secrétaire général adjoint

---